

# OFFEMONT RÉALITÉS

**Bulletin Municipal**

décembre 1984



En vedette : la maternelle intercommunale  
inaugurée par le Ministre de l'Education Nationale

N° 28

## SOMMAIRE

	Pages
Le mot du Maire	3
Etat Civil	4
Séances du conseil municipal	7
Extrait de la convention signée entre la commune et l'association culturelle	10
Informations sociales	12
Sortie annuelle du 3ème Age	14
Commissions	15
Tennis de table	16
La maternelle intercommunale Offemont-Vétrigne	17
Inauguration de l'école maternelle	23
Plan de la maternelle intercommunale	25
Attention : Dangers !	28
Entreprise d'Offemont : S.A. HOUZE	29
Artisan d'Offemont : M. PIC	33
Cérémonie du 11 novembre	36
Anniversaire de la Libération	37
Plan d'occupation des sols, enquête publique	38
Cérémonie du souvenir au charnier	39
Centre aéré du Rudolphe	41
La fête de l'Arsoit	42
Budget prévisionnel de fonctionnement	
Fête de l'association sportive et culturelle d'Offemont	43
Le spécialistes étangs : R. MARCHAL	44
Règlementation relative aux créa- tions d'étangs	46
Etangs d'Offemont	47
Souvenirs	50
Voeux pour 1985	51

## **Offemont Réalités**

Bulletin Municipal d'informations  
Mairie - 90000 OFFEMONT

Directeur de la Publication : F. BOUVIER

Publicité s'adresser en Mairie Tél. 26.01.49

Le présent numéro a été tiré à 1350 exemplaires par :

Imp. F.O.L. - 32 rue de Chateaudun Belfort Tél. 21.69.88

Diffusion gratuite - reproduction et vente interdites -  
DÉPÔT LEGAL Numéro 34/84

PI. JTOS M. GEILLER



# CAISSE MUTUELLE DE DÉPÔTS ET DE PRÊTS

BUREAUX OUVERTS  
DU MARDI AU SAMEDI INCLUS  
FERME LE LUNDI

## VOUS OFFRE SES SERVICES

Comptes chèques et Comptes Courants  
Livrets de dépôts à vue et à terme  
Bons de caisse  
virements et règlements périodiques  
Epargne logement  
Tirelire pour vos enfants  
Vous besoins de crédits :  
- Prêts construction  
- Equipement familial  
- Libre service familial  
Change, etc...  
Crédit Mutuel Voyages  
Assurances toutes branches, etc...

*Une banque qui n'appartient qu'à vous*

- Compte courant
- Compte épargne rémunéré à 8,50 % net d'impôts
- Prêts

Consultez-vous  
pour résoudre  
vos problèmes  
financiers  
et de  
crédits  
Service de  
renseignements  
gratuit

*Faites confiance à votre caisse par vos dépôts  
elle vous fera confiance par ses prêts*

# CMDP

**BELFORT CENTRE**  
PLACE DE LA REPUBLIQUE  
Tél. 21.47.59

**VALDOIE**  
22 rue Carnot  
Tél. 26.59.33

**BELFORT VOSGES**  
103 avenue Jean Jaurès  
Tél. 21.26.30

## LE MOT DU MAIRE

Voici venu le temps de respecter une coutume encore bien vivace dans les usages de notre société moderne : en cette fin d'année les Conseillers Municipaux, les Adjoint, le Maire, que vous avez élus vous offrent donc leurs meilleurs vœux pour 1985.

Mais que souhaiter à nos concitoyens en ces temps particulièrement difficiles ?

Que souhaiter à ces nombreuses familles privées d'emploi et sans ressources décentes ? A ces personnes âgées, seules, malades ou handicapées tout juste assurées du minimum vital ? A nos jeunes, à la recherche perpétuellement vaine d'une hypothétique embauche ?

Notre propos n'apparaîtra pour certains que paroles vaines, que pâle réconfort, certains qu'ils sont, qu'à notre niveau, nous ne serons jamais en mesure de leur apporter l'aide efficace et durable qu'ils seraient en droit d'espérer.

Qu'il nous soit cependant permis de souhaiter aux plus démunis une amélioration, si minime soit-elle, de leurs conditions physiques d'existence et apprécions dès lors la très sage décision du Gouvernement de partager gratuitement les surplus alimentaires qui jusqu'alors étaient détruits avec une sorte de criminelle inconscience.

Plusieurs de nos familles particulièrement défavorisées seront au cours des semaines et des mois à venir les heureuses bénéficiaires de cette mesure tout imprégnée de bon sens et de solidarité populaires.

Souhaitons aussi qu'un peu plus d'attention, de compréhension, de souplesse s'introduise dans les rapports entre hommes, entre familles.

Eliminons toutes causes de disputes, de querelles et de conflits : des activités nocturnes intempêtes qui menacent un repos souhaité et mérité, des nuisances de toutes natures imposées par les animaux que nous, nous aimons, ou pas, les machines modernes que nous utilisons....

Préservons et améliorons la qualité d'un environnement indispensable à nos équilibres physiques et psychiques.

Que chacun prenne en somme pleinement conscience que la liberté des uns s'arrête où elle touche à celle des autres.

Que chacun oubliant des rancœurs dépassées ou des querelles mesquines puisse être fier d'apporter sa modeste contribution à la construction d'une cité plus accueillante et plus fraternelle.

Que 1985 puisse, malgré tout, conserver ou apporter à tous, le travail, la santé, la paix, une certaine joie et un certain bonheur de vivre.



## ETAT-CIVIL

### NAISSANCES

AYME Julie	née le 6 mai 1984	à BELFORT (Tre)
BLANCO Guillaume	né le 9 août 1984	à BELFORT (Tre)
BOUFERCHA Boudjemâa	né le 24 août 1984	à BELFORT (Tre)
CENDRIER Lydie	née le 11 juin 1984	à BELFORT (Tre)
CHARMET Clémence	née le 22 mai 1984	à LURE (70200)
ELHNA Jalal	né le 11 juillet 1984	à BELFORT (Tre)
FERBER Alexandre	né le 18 août 1984	à BELFORT (Tre)
HAMDIKENE Safia	née le 22 août 1984	à BELFORT (Tre)
HELL Caroline	née le 31 mai 1984	à BELFORT (Tre)
JOURDHEUIL Thomas	né le 31 mai 1984	à BELFORT (Tre)
KLOUCHA Zenagui	né le 28 avril 1984	à BELFORT (Tre)
MATHEY Laetitia	née le 18 août 1984	à BELFORT (Tre)
OUFFAI Sarah	née le 20 juin 1984	à BELFORT (Tre)
PRUDOT Priscilla	née le 10 mai 1984	à BELFORT (Tre)
PULICE Hélène	née le 27 avril 1984	à BELFORT (Tre)
RIPPLING Emilie	née le 30 avril 1984	à BELFORT (Tre)
ROTHFUSS Céline	née le 24 mai 1984	à BELFORT (Tre)
SARRAZIN Fabien	né le 4 août 1984	à BELFORT (Tre)
TAHRI Mourad	né le 4 juillet 1984	à BELFORT (Tre)
TAKOULOUBA Azzeddine	né le 23 août 1984	à BELFORT (Tre)
ZABOUCHE Farouk	né le 12 avril 1984	à BELFORT (Tre)

### MARIAGES

- Mariage de Jean Bernard Marcel Antoine PONCATO,  
et de Monique Berthe Léone VICAIRE, du 14 avril 1984
- Mariage de Nadal SOLER,  
et de Astrid Lucienne WALTER, du 26 Mai 1984
- Mariage de Michel André Jean CHEVALLIER,  
et de Mauricette HILDEBRAND, du 23 juin 1984
- Mariage de Daniel KUNTZ,  
et de Colette Monique RINGENBACH, du 7 juillet 1984

### Mécanique générale - Chaudronnerie - Mécanosoudure

*s.a. A. Lepaul et Fils*

AU CAPITAL DE 100.000 FRANCS

Tél. (84) 26.01.30

11, RUE DE LA GARE

**OFFEMONT**  
90300 VALDÔIE

BANQUE C.I.A.L. BELFORT  
R. C. BELFORT 73 B 61

Locataire Gérant du Fond

**M. A. LEPAUL**  
CODE APE 2108  
SIRENE 300 124 591 00011

- Mariage de Acacio LOPES MARTINS,  
et de Jacqueline Jeanne Louise PAGNON, du 21 juillet 1984.
- Mariage de Jean-Jacques Alfred Emile RIEGEL,  
et de Jacqueline Michèle CAUL-FUTY, du 1er septembre 1984
- Mariage de Jean-Michel Xavier COURTOT,  
et de Denise Odile Agathe RINGENBACH, du 22 septembre 1984.
- Mariage de Pascal René Marcel CHOLLEY,  
et de Eliane LOTZ, du 29 septembre 1984.

### QUÊTES DE MARIAGE

PONCATO-VICAIRE	157.40 F	Bureau d'Aide Sociale
SOLER-WALTER	50.00 F	Club des Anciens
CHEVALLIER-HILDEBRAND	420.00 F	Bureau d'Aide Sociale
KUNTZ-RINGENBACH	249.00 F	Bureau d'Aide Sociale
LOPEZ MARTINS-PAGNON	89.05 F	Bureau d'Aide Sociale
RIEGEL-CAUL FUTY	214.20 F	Ass. «Les Papillons Blancs»
COURTOT-RINGENBACH	226.50 F	1/2 Coop. Scolaire Offemont-Centre
		1/2 Bureau d'Aide Sociale
CHOLLEY-LOTZ	485.20 F	1/2 Caisse Sapeurs Pompiers
		1/2 Club des Anciens

### DONS

M. et Mme BROUQUE J.	50.00 F	Club des Anciens
Mme KLEIN	50.00 F	Club des Anciens
M. et Mme HONORE M.	100.00 F	Bureau d'Aide Sociale
Maître TROUILLAT	100.00 F	Bureau d'Aide Sociale



## Marcel FALLOT

CYCLES - MOTOS

6, Avenue Jean Moulin - BELFORT

Téléphone : (84) 21.11.25

## DÉCÈS

Josiane Lucienne Léonie LŒUIL, Vve VERNIER, âgée de 43 ans  
du 12 Avril 1984 à OFFEMONT.

Décès de Blanche GABARDI, Vve SALOMON, âgée de 75 ans  
du 13 Avril 1984 à BAVILLIERS

Décès de Marcel Robert GAVOILLE, âgé de 61 ans  
du 6 Juillet 1984 à COLMAR (68)

Décès de Pierre François Honoré THEVENOT, âgé de 70 ans  
du 19 Juillet 1984 à OFFEMONT

Décès de Gilbert Charles HACQUARD, âgé de 62 ans  
du 22 septembre 1984 à BELFORT.

# Night Club

71, rue ARISTIDE BRIAND

6 mn de Belfort

*vous réserve le  
meilleur accueil*

90000 OFFEMONT Tél. 26.00.19

Faubourg de France - BELFORT

# Michel Blum

BELFORT

*La Boutique des Hommes.*



# Ambulancier

## SARL KIRAZIAN

A VOTRE SERVICE

**JOUR  
et  
NUIT**

TOUTES DISTANCES

38 Rue de l'Etang - 90300 OFFEMONT -

TEL. (84) 26.03.85

# SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 1 ER JUIN 1984

### *CONTRAT SILEC*

La municipalité a signé un contrat avec l'entreprise SILEC qui assurera l'entretien des feux tricolores du Carrefour du Martinet.

### *CONVENTION ASSOCIATION CULTURELLE*

Le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer une convention avec l'association culturelle et sportive d'Offemont. (cf. infra P.)

### *VACATIONS SAPEURS-POMPIERS*

Les taux des vacations horaires des sapeurs-pompiers volontaires fixés par délibération du conseil municipal du 9 mars 1984 doivent être modifiés suite à la parution d'une circulaire en date du 11 mai 1984, émanant de monsieur le Directeur des services départementaux d'incendie et de secours. Ces nouveaux taux ont été fixés par la commission administrative du service départemental d'incendie. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux taux.

### *ENCAISSEMENT DE CHÈQUE*

Le conseil municipal autorise le maire, à encaisser pour le compte de la commune un chèque de 6 153.14 F des «Mutuelles du Mans», représentant la participation de cette compagnie d'assurances à la remise en état d'un cadran de l'horloge de l'Eglise.

### *AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE*

Un agent spécialisé des écoles et des classes maternelles, stagiaires, ayant déposé un recours devant le tribunal administratif de Besançon à la suite d'un arrêté du 14 décembre 1983 mettant fin à son stage à compter du 1 er janvier 1984, le conseil municipal autorise le maire à ester en justice.

### *CARTE SCOLAIRE*

Le conseil municipal a accepté: l'ouverture d'un poste préélémentaire à la rentrée de septembre 1984 à l'Ecole Jean Macé, mais le maintien d'un maître en surnombre compte-tenu du classement de l'établissement en zone prioritaire.

### *EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE*

Une demande d'autorisation d'exploiter sur le territoire de la commune de Perouse une installation de criblage, concassage et un atelier de taillage, sciage et polissage de matériaux calcaires, a été déposée. Une partie de la Commune d'Offemont se trouve dans un rayon de 2 kilomètres des limites de l'établissement. Le conseil municipal, appelé dès l'ouverture de l'enquête soit le 1 er juin 1984, à donner son avis sur cette demande d'ouverture, en application de l'article 8 du décret du 21 Septembre 1977, n'émet aucune objection à l'ouverture sollicitée.

### *ASSURANCE «DOMMAGES-OUVRAGE»*

Une assurance «Dommages-ouvrage» est contractée auprès des Mutuelles du Mans pour l'école maternelle à 4 classes OFFEMONT-VETRIGNE, rue E. Welsch.

### *EXTENSION DU COLLÈGE - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES*

Le comité du syndicat de gestion et de construction du collège nationalisé mixte propose d'intégrer une 3ème tranche dans le projet d'extension, dans le cas où celui-ci serait financé en deux tranches successives. Il s'agirait de réaliser des travaux d'aménagement destinés à transformer des salles spécialisées en salles ordinaires, de refaire les peintures extérieures des bâtiments actuels, de réaliser des travaux annexes (escaliers, etc...). Le financement de cette opération serait assuré au même titre que l'extension par une subvention de 70, 20 % environ. Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

### *VENTE DE TERRAINS - LIGNE DU RUDOLPHE*

Un habitant de la commune a sollicité la cession par la commune de six parcelles de terrains communaux d'une superficie totale de 5 a 16 ca. Ces parcelles sont enclavées dans les terrains

dont le demandeur est propriétaire, et constituait à l'origine l'emprise partielle d'une ligne électrique qui alimentait le Fort de Roppe. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de consentir à cette cession pour un prix global de 1 000 F.

#### *. INDEMNITES DE LOGEMENT INSTITUTEURS*

Le conseil municipal adopte les taux mentionnés dans la circulaire n° 84-53 de monsieur le Préfet, commissaire de la République du Territoire de Belfort, relative au montant des indemnités de logement à verser aux instituteurs pour l'année 1984, sous réserve qu'en aucun cas le montant global des indemnités versées ne soit supérieur à la dotation de l'Etat perçue par la commune.

#### *. CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE - AVENANTS*

Des avenants consacrant des plus values ou des moins values seront signés par le maire.

#### *. ACQUISITION DE TERRAINS*

La commune décide d'acquérir les parcelles AI n° 37 d'une superficie de 48 ares, et AI n° 39 d'une superficie de 51 a 60 ca au prix de 700 F l'are.

Ces deux parcelles pourraient servir de terrain d'assiette à un terrain de sports.

#### *LIGNE ELECTRIQUE - RÉVISION INDEMNITÉS*

La convention du 17 août 1967, relative au passage de la ligne électrique 63 KV Andelnans-Offemont est révisable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1984. La révision des indemnités sera fonction de la perte de revenu du fonds, de la longueur de la ligne en forêt, de sa largeur et de la nature du peuplement traversé. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

## **SÉANCE DU 12 JUILLET 1984**

#### *. PAVILLONS HLM - MODIFICATION DU POS*

Un permis de construire de 12 pavillons a été déposé par l'Office Départemental HLM. Ces pavillons seraient implantés sur l'ancien terrain de football propriété de l'office, entre la rue des Commandos d'Afrique et le canal du Martinet (section AK n° 181). Or, ce terrain a été classé au POS en zone UB (inconstructible). Le conseil municipal donne son accord au projet HLM et demande que, lors de l'enquête publique, le terrain AK n° 181 soit classé en zone constructible.

#### *. CONTRAT FAMILLE*

Le quartier Ganghoffer pourrait être concerné : des aménagements rendraient cet ensemble plus attrayant. L'Etat et le Conseil Général participeraient financièrement à ces améliorations, la commune devant théoriquement prendre en charge environ 30 % du montant de la dépense. Le conseil municipal, qui se déclare favorable à la réalisation de cette opération, regrette cependant de ne pouvoir y participer financièrement, les capacités de financement de la commune ne le permettant pas.

#### *. ASSURANCES*

Deux avenants sont signés : l'un au contrat garantissant le bâtiment à usage de centre culturel, l'autre au contrat relatif à une maison d'habitation que la commune vient d'acquérir aux Soiras (cf. paragraphe suivant et délibération du 23 mars 1984).

#### *. PROPRIETE 11 RUE DES SOIRAS - BAIL*

Les garages et ateliers seront occupés par les sapeurs-pompiers et les ouvriers communaux. La maison d'habitation est louée à un preneur.

#### *. ECOLE MATERNELLE - AVENANTS*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer deux autres avenants.

#### *. EGJUTS D'EAUX PLUVIALES - CONVENTION*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le District de l'Agglomération belfortaine pour l'étude et la réalisation des travaux de construction de réseaux d'eaux pluviales.

## SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1984

### SALLE POLYVALENTE - CONVENTION

Dans le cadre de l'opération HVS - Arsot, la commune a obtenu de la caisse nationale d'Allocations Familiales, une subvention de 757 200 F destinée à la construction et à l'équipement de la salle polyvalente de l'Arsot. Le versement de cette subvention est subordonné à la passation d'une Convention (avec le Conseil Général et la CAF), que le conseil municipal autorise le maire à signer.

### SOCIETE MUTUALISTE

Une subvention égale à 50 % des cotisations versées par les agents de la commune d'Offemont, affiliés à la société mutualiste complémentaire de la Sécurité Sociale du personnel de la Ville de Belfort, est versée par le Maire à la société mutualiste.

### ASSURANCE - ECOLE MATERNELLE

Un avenant au contrat garantissant la nouvelle école maternelle est signé.

### MEDECINE DU TRAVAIL

L'association «agir ensemble pour notre santé» sera chargée d'assurer la médecine du travail des employés de la Commune.



## S.A.R.L. B. JAHIER - BELFORT

**Produits laitiers**

**Crèmes glacées**

**Surgelés**

4 rue Charles de Gaulle

Tél. (84) 26.01.00  
(84) 26.00.13

OFFEMONT (90300 VALDOIE)

## Principaux extraits de la **CONVENTION** signée entre la Commune d'Offemont et l'association culturelle d'Offemont le 1<sup>er</sup> Juin 1984

### Article 1<sup>er</sup> :

La Commune met à la disposition de l'Association, le Centre Culturel et ses dépendances, 64 rue Aristide Briand à OFFEMONT.

### Article 2.

La Commune prend à sa charge, l'entretien courant des locaux, afin que ceux-ci soient toujours en bon état.

La Commune règle les frais de consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, les assurances et taxes immobilières, les dépenses de protection contre l'incendie.

Le nettoyage normal sera assuré une fois par semaine par une employée communale.

L'Association Culturelle s'engage à recommander aux divers utilisateurs, de s'assurer lors de la libération des locaux, que les lumières sont éteintes, le chauffage mis au ralenti, les portes, fenêtres et volets fermés.

### Article 4

L'Association demandera obligatoirement une caution avant chaque location (...)

### Article 5

L'Association s'engage à assurer ses membres, la Commune déclinant toute responsabilité en cas d'accidents.

De la même façon, elle sollicitera toutes les autorisations administratives nécessaires au déroulement des activités projetées, (buvette, heure de fermeture).

### Article 8

L'Équipement (tables, chaises, vaisselle, cuisinières à gaz), est prêté gracieusement par la Commune à l'Association.

Les combustibles gazeux seront à la charge de l'Association.

En ce qui concerne la vaisselle, un stock de départ non renouvelable sera fourni à l'Association.

### Article 14

L'Association déterminera librement le montant de la location du Centre Culturel, et décide des exonérations à intervenir en faveur des organisations à but non lucratif.



*coiffure masculine*

*Jean-Pierre Greget*

**SAMEDI** : Journée continue sur rendez-vous  
de 7h à 17h.

64 avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT  
Téléphone : (84) 21.40.17

**GARAGE CARROSSERIE**

**GILBERT PEROZ**  
6, rue de Valenciennes  
90000 BELFORT  
Tél. 28.09.10

**Société  
Automobile  
Belfortaine**

**CONCESSIONNAIRE  
HONDA**

Toute personne amenée, à l'intérieur du Centre, à exercer une activité rémunérée est obligatoirement soumise au paiement d'une location.

Le produit des locations est acquis à l'Association Culturelle et Sportive.

#### Article 17

La présente convention est signée pour une durée de un an, et prend effet à la date de la signature.

Sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties adressée trois mois avant la date d'expiration de la convention, celle-ci est renouvelée par tacite reconduction.



## Ets ROBINET & Cie

Tous combustibles solides -  
Liquides - Gazeux - Bois  
et Charbons - Mazout ESSO -  
Propane - Butane -

23 rue de Brasse  
BELFORT  
Tél. 21.48.74



## METAL EST

S.A.R.L.

Serrurerie  
Fer - Alu  
Ferrerie  
Double-  
Fenêtres  
Coulissantes

2, rue de Frahier  
70400 CHALONVILLARS  
Tél. 28.61.00

## DANIEL JARDON

CARROSSERIE  
PEINTURE  
AUTOMOBILE

20, rue Aristide Briand OFFEMONT

Tél. (84) 26.35.30

**UNE MAISON SANS SOUCIS**  
MAISON "BELVIL"

Constructions  
traditionnelles  
personnalisées

**PRIX FERME  
ET DEFINITIF**  
Ce modèle sur s/sol  
375.000 F TTC.  
(Sauf papiers peints  
et peintures).  
pour surface 120 m<sup>2</sup>  
(prix mars 84)

**DAVILLER "BELVIL"**  
B.E.C.C. 1, rue Lecourbe - VIEUX-BELFORT  
Tél. (84) 26 24 04

Je désire, sans engagement de ma part, une information complète sur vos constructions

NOM \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Je possède un terrain

Je recherche un terrain à \_\_\_\_\_

# INFORMATIONS SOCIALES

Le SERVICE DE SOINS A DOMICILE fonctionne depuis le :

**VENDREDI 1er JUIN 1984 - Permanence MAIRIE DE VALDOIE**  
Téléphone : 26.58.15

Ce service vous permettra d'éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation et de rester à votre domicile si votre état de SANTE nécessite des petits soins tels que :

- soins médicaux (suivi des ordonnances..)
- soins infirmiers (piqûres, prises de sang...)
- soins d'hygiène (toilette journalière, soins des pieds...)

**SI VOUS ETES DANS CE CAS, N'HESITEZ PAS A EN PARLER A VOTRE MEDECIN QUI ETABLIRA LA PRESCRIPTION MEDICALE NECESSAIRE A LA PRISE EN CHARGE GRATUITE.**

**Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant et infirmières libérales.**

Le Service de Soins mettra à votre disposition les aides-soignantes.

*Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner au Service de Soins*

*Téléphone : 26.58.15 ou à Permanence CSF le 4ème vendredi du mois :*

*Téléphone : 26.46.96.*

A Offemont lors du recensement 1982 :

73 personnes avaient entre 60 et 64 ans,

31 entre 65 et 69 ans,

51 entre 70 et 74 ans,

46 entre 75 et 79 ans,

27 entre 80 et 84 ans,

8 entre 85 et 89 ans,

et 6, 90 ou plus.

Soit un pourcentage de personnes de plus de 60 ans de 5,50 % par rapport au total de la population - Pourcentage beaucoup plus faible que dans des communes environnantes : 6,20 % à Eloie, 13,50 % à Cravanche, 16 % à Grosmagny, 20,70 % pour Valdoie et la résidence «La Rosemontoise». Offemont bénéficie donc d'une population jeune, spécialement dans le quartier de l'Arsoit. Mais les personnes âgées ne doivent pas être oubliées pour autant.

## **- Extraits du règlement intérieur de l'association pour les soins à domicile aux personnes âgées.**

### **Article 1**

L'admission en soins à domicile aux personnes âgées est subordonnée aux conditions suivantes :

- 1 - **Peuvent faire l'objet de prise en charge au titre des soins à domicile, les bénéficiaires de l'aide sociale, les assurés rattachés à un régime de sécurité sociale pour le risque maladie et leurs ayants-droits ainsi que les personnes dépendantes âgées de 60 ans présentant les caractéristiques d'un vieillissement prématuré de l'organisme ou atteintes par une maladie invalidante.**
- 2 - **La proposition d'admission des malades en soins à domicile aux personnes âgées appartient au médecin traitant ou à l'établissement hospitalier.**
- 3 - **Le médecin-conseil du régime d'assurance maladie dont relève l'assuré est immédiatement informé de toute admission dans le service de soins à domicile ; il reçoit alors copie du protocole de traitement établi par le médecin prescripteur de l'intervention du service.**

Il est également informé des modifications apportées au traitement et de toutes les pro-

longations de prise en charge au-delà du trentième jour et tous les trois mois ensuite. Il peut mettre fin à tout moment à la prise en charge.

- 4 - Au résultat d'une enquête sanitaire confiée à l'infirmière coordinatrice en vue de s'assurer que les conditions matérielles, psychologiques et sociales requises, permettent au malade d'être soigné à son domicile.

Ne sont pas couvertes :

- les personnes âgées ne répondant pas aux conditions fixées par le premier alinéa ci-dessus.
- les personnes âgées dont l'état de santé requiert des actes pouvant être assurés par ailleurs dans le cadre de l'exercice libéral.
- les personnes âgées dont l'affection relève, en raison de la multiplicité des soins journaliers ou de la densité des interventions, soit d'une hospitalisation proprement dite, soit d'une hospitalisation à domicile.

#### Article 2

**Le malade conserve le libre choix de son médecin traitant lequel a la direction et l'entière responsabilité du traitement médical.**

#### Article 3

L'Association assure ou prend en charge :

- a) l'exécution des soins prescrits, qualitativement et quantitativement, par écrit par le médecin traitant. Il appartiendra à l'infirmière coordinatrice de tenir le cahier des prescriptions et soins du malade,
- b) la continuité des soins,
- c) la fourniture à titre de prêt du matériel et du mobilier nécessaires à la bonne exécution du traitement.

#### Article 6

Les frais afférents aux soins à domicile dispensés aux assurés sociaux sont supportés par les régimes d'assurance maladie et leur montant est versé à l'Association sous la forme d'un forfait global et annuel.

Ce forfait est arrêté par le Préfet, après avis des organismes d'assurance maladie.

### **- Extraits de la convention passée entre l'association et les infirmières libérales.**

#### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur ou Madame (infirmier(e)) s'engage à intervenir pour le compte de l'Association des soins à domicile aux Personnes âgées de Valdoie, Cravanche, Eloie, Grosagny et Offemont, chaque fois que demande lui en sera faite expressément par la dite association. Il appartient au bénéficiaire des soins de préciser son choix quant à l'infirmier(e) libéral(e) et l'Association s'engage à respecter ce choix.

#### Article 2

Monsieur ou Madame exerce son activité sous sa seule responsabilité. Il (elle) organise librement son travail en fonction des besoins du malade, des prescriptions du médecin, du plan de prise en charge et en coordination avec l'infirmier(e) coordinateur (coordinatrice) du service. Il (elle) s'engage à dispenser tous les soins infirmiers relevant de sa compétence, à en assurer la continuité et à répondre aux urgences. Il (elle) utilise son propre matériel ainsi que son véhicule personnel.

### **- Le protocole d'accord relatif à l'organisation du maintien à domicile des personnes âgées insiste sur le libre choix :**

#### Article II

##### **LIBRE CHOIX**

Conformément au principe du libre choix de l'infirmier(ère) par le malade, le service s'engage à donner la possibilité à tous les infirmiers(ères) exerçant à titre libéral de dispenser les soins aux personnes âgées.

Au moment où est décidée la prise en charge de la personne âgée, le service lui demandera d'exprimer son choix parmi les infirmiers(ères) libéraux signataires de la Convention, et s'engage à le respecter. Ce n'est qu'en cas de refus ou d'impossibilité du malade ou sa famille que celui-ci pourra être fait par le service.

## SORTIE ANNUELLE DU 3EME AGE

Le Bureau d'Aide Sociale a organisé cette année, la sortie annuelle du 3ème âge à l'occasion de la foire de Phaffans, le 1er septembre 1984.

Le programme de la journée était le suivant :

- transport en autocar,
- repas (sans boissons),
- animation pendant le repas,
- spectacle Jack LANTIER
- fin de soirée dansante.

Le prix de cette journée était de 170.00 F par personne pour les moins de 70 ans.

Trente quatre personnes étaient présentes. Le départ était fixé à 11 h et le retour s'effectua à 19 h. La visite de la foire se déroula sous le soleil. La journée fut agrémentée par le spectacle de Jack Lantier qui trouva un public enthousiaste et chaleureux.



# Bienvenue à bord !



**dtb**

Belfort en bus. Belfort facile.

008



## LA NOUVELLE GENERATION

Un pas de plus dans la perfection.

VOTRE SPECIALISTE : Ets DI MARCO

TOUT POUR LE JARDIN

Vente et Réparation

12 bis, Route de Montbéliard

90400 ANDELNANS

Tél. (84) 22.30.51

**STIHL**

N°1 Mondial

M.A.G.

# COMMISSIONS

## COMMISSION DES TRAVAUX

**Réfection des rues :** afin de faciliter l'accès à l'école maternelle intercommunale, le tronçon rue E. Welsch, entre la rue de la Gare et la rue des Eygras va être aménagé. On reprofile la rue et on crée une aire de stationnement pour les bus et une aire de parking pour les voitures particulières. La mise sous tube de l'écoulement des eaux est prévu. De tels travaux, indispensable pour la sécurité des enfants, assure une meilleure assise à la rue. Leur coût approximatif se chiffre à 100.000 F.

La rue Nouvelle est la première rue faite en enrobé.

**Curage des fossés :** 2 kms 500 de relevage de fossé ont été effectués (rue de la Gare, rue E. Welsch, rue sous la Miotte).

### Eclairages :

L'éclairage de la rue E. Welsch est renforcé.

Certains essais sont en cours : il s'agit de remplacer certains foyers lumineux classiques par des lampes au sodium.

**LES FOYERS LUMINEUX SONT REVISES PERIODIQUEMENT. IL EST DONC INUTILE DE SIGNALER LES PANNES SAUF SI ELLES SONT TROP PROLONGEES OU CONSEQUENTES.**

**Modification de l'écoulement des eaux** rue des Cerisiers, pour obtenir une amélioration en ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales (coût approximatif des travaux : 58 000 F).

La pause de bordures de trottoirs le long de la CD22 est prévue.

## COMMISSION DES SPORTS ET LOISIRS

### Fête de l'ASCO

(voir article consacré à cette fête).

**Dans le cadre de la semaine du sport pour tous**, la commission des sports et loisirs avait mis sur pied les manifestations suivantes :

. 29/9/84 : parcours de santé : départ : route d'Eloie

. 6/10/84 : idem

. Tournois : football pour les jeunes le 3/10/84

football pour les anciens le 6/10/84

pétanque le 7/10/84

ping-pong le 3/10/84

### Parcours de santé :

Certains aménagements n'ont pas encore pu se concrétiser (conditions météo). Les travaux de débardage ont causé des dégâts et on est actuellement dans une phase de réfection du parcours. Un parking va être terminé route d'Eloie. Et la commune va s'attacher à améliorer le parcours chaque année.

### Terrain de sports

2 ha 35 a ont été acquis par la commune pour permettre l'implantation d'un terrain de sports rue des Eygras.

Une étude a été entreprise par les Ponts et Chaussées dans la perspective de l'implantation d'un complexe sportif (qui devrait couvrir une surface de 3 ha quand tous les achats de terrain auront été effectués).

Ce complexe sportif devrait comprendre :

un terrain de jeu (football) conforme aux normes de la fédération française de football,

un petit terrain d'entraînement qui doit également permettre de jouer au football à 7

Un plateau d'évolution sportive (qui permettra de jouer au volley, au hand-ball, etc...)

Eventuellement, des courts de tennis ainsi que des vestiaires, des tribunes...

L'étude des Ponts et Chaussées est nécessaire pour obtenir les crédits nécessaires à la

réalisation de cet ensemble. Ces crédits ont été inscrits au budget du Département, dans le cadre du contrat Ville Moyenne, pour 1985.

La réalisation de ce complexe se fera par tranches.

## TENNIS DE TABLE

La section ping-pong de l'Association Culturelle et Sportive Offemontoise est réouverte depuis le 18 Septembre.

L'entraînement a lieu tous les mercredi de 20 h à 22 h sous la responsabilité de Messieurs HEREDIA et AYME.

La cotisation annuelle est de 50 F, une somme modique.

La section dispose de trois tables.

Plusieurs rencontres amicales sont prévues.

Renseignements : Tél. 26.43.87.



Futurs champions ?

**MEUBLES  
MENUISERIE RUI**

ATELIERS : 90000 PEROUSE  
BUREAUX : 41, Avenue d'Altkirch  
90000 BELFORT - Tél. 26.00.70

**NOUVEAU. LA WOLF GTI!**

**OUTILS WOLF**

Chez votre Conseiller Officiel:

Tondeuses EUROtondor 41 cm.  
3 modèles à partir de



Ets JI MARCO  
TOUT POUR LE JARDIN - Vente et réparation  
12 bis, route de Montbelliard  
90400 ANDELNANS  
Tél (84) 22.30.51.

a ouvert ses portes le 7 septembre, soit moins d'un an après le début des travaux. Les entreprises TONELLI (gros œuvre), HOUZE (toiture), FRANCHINI (chauffage, sanitaire), PO-DEVIN (menuiserie intérieure), WILLIG (électricité), CARRELEST (carrelages, revêtements de sol), CUNCHON (peinture), METAL EST (fermetures extérieures) ont donc fait diligence pour que tout soit prêt à temps.

**Le 1<sup>er</sup> septembre 1984, M. TRITTER, maire d'Offemont et M. COSME, maire de Vétrigne, recevaient les parents** qui souhaitaient découvrir le cadre dans lequel évolueraient leurs bambins. Beaucoup d'espace, peu de rupture entre l'intérieur et l'extérieur grâce à de nombreuses baies vitrées, des teintes harmonieuses, autant de qualités présentes aussi bien dans la salle de jeux que dans les quatre classes, le hall d'entrée, la salle de repos, la cuisine et l'infirmerie. Le mobilier de bois blond contribue à renforcer l'impression chaleureuse dégagée par l'ensemble.

**Trois institutrices. Mme ORY, la directrice, Melle JEANNENOT (qui remplace Mme VERARD, actuellement en congé de maternité) et Mme LALLEMAND ont pris en charge les 93 enfants** qui fréquentent l'école depuis la rentrée. 35 des inscrits sont nés en 1979, 21 en 1980, 24 en 1981 et 13 en 1982. La mise en route de ce nouvel établissement a nécessairement donné un surcroît de travail au personnel enseignant qui s'estime, malgré tout, privilégié de pouvoir travailler dans des conditions qui, si elles ne sont pas encore idéales, sont, en tous les cas, excellentes.

Nous avons noué un dialogue avec les institutrices, en particulier avec Mme ORY, qui, en tant que directrice, coordonne, supervise et assure l'essentiel des tâches administratives.

O.R. : Mme ORY, de quelle classe êtes-vous responsable ?

Mme ORY : Celle des 2-3 ans.

OR : Existe-t-il des problèmes spécifiques à cet âge dans un milieu scolaire ?

Mme ORY : Oui, indéniablement. Les enfants sont plus remuants, plus bruyants. Nerveusement, c'est donc très fatigant.

OR : Quelles sont les principales activités auxquelles s'adonnent les enfants de cet âge ?

Mme ORY : On essaie de créer une accoutumance au matériel scolaire, à certains jeux. On tente de développer la précision du geste (qui n'est réellement acquise que vers la fin des 3 ans) en les faisant manier des crayons, en les laissant peindre avec les doigts. On leur apprend en quelque sorte les bases du graphisme. On leur fait également réaliser des collages. Le plus difficile consiste à cerner l'âge où ils vont être sensibles à une activité déterminée.

OR : Est-ce qu'ils se reposent au cours de la journée ?

STATION SERVICE

ARAL

m. Jean TERREAU

75 avenue J. MOULIN

BELFORT tél. 21.35.42

VIDANGE - GRISSAGE  
REGLAGE POLLUTION

TOUS COMBUSTIBLES  
MAZOUT ELF FRANCE  
ELF GAZ-HOUILLES et BOIS SCIERIE

JACQUOT MICHAUT

88 avenue Jean Jaurès

BELFORT tél: 21.55.26

*Mme ORY: Oui. Ceux qui le souhaitent dorment, d'autres restent étendus sur un tapis et se reposent 1/4 heure. Chacun se lève quand il en a envie.*

OR: Comment parvenez-vous à faire face à la multiplicité des tâches ?

*Mme ORY: Nous sommes admirablement secondées par Mme HOSSETTE qui fait la navette entre les 3 classes et nous aide à surveiller, préparer les activités du lendemain, etc...*

OR: Toutes les classes sont-elles occupées actuellement ?

*Mme ORY: Non. 3 seulement le sont. La quatrième devrait être mise à la disposition d'enfants qui ont des difficultés scolaires et qui ont besoin d'un soutien plus important.*

OR: Avez-vous des critiques à formuler à l'encontre de cet établissement ?

*Mme ORY: A une exception près (la clôture des espaces extérieurs), nous sommes très satisfaites des locaux. Nous aimerions peut-être davantage d'armoires de rangement, des rideaux noirs dans la salle de jeux pour utiliser le projecteur, et bien sûr, une aire de jeux (toboggans, etc...) aménagée dans la cour.*

Nous avons ensuite visité la classe de Mlle JEANNENOT qui s'occupe des «grands: 5 ans» Le thème d'étude choisi était d'actualité puisqu'il s'agissait des pommes. Certains groupes se livraient à des activités manuelles (collages des brins de laine sur des pommes dessinées), d'autres à des jeux prémathématiques: il s'agit de distinguer 2 ensembles en se fondant sur la notion d'appartenance (quels sont les objets, reproduits sur une feuille, qui servent à faire une compote de pommes?). Un troisième atelier initié à la lecture (au moyen de puzzles, dominos): on fait par exemple dessiner aux enfants une histoire racontée.

Et enfin, un autre groupe découvre le code écrit: une phrase est écrite sur un cahier (elle est destinée à permettre aux parents de connaître le thème abordé) et les enfants doivent la recopier.

Nathalie JEANNENOT avait de multiples raisons d'être satisfaite le jour où nous l'avons rencontrée. Passionnée par son travail, elle était ravie de son affectation dans des locaux aussi plaisants, situés dans un village qui est le sien. Et sa jeune sœur Valérie venait à son tour de réussir brillamment le concours de l'Ecole Normale. Bravo, Valérie.

Mme LALLEMAND qui s'occupe des moyens nous a montré les réalisations de ses bambins: des arbres peints, dont certains superbement réalisés. Mme Lallemand commence une pré-initiation à l'écriture et pense que certains de ses petits élèves pourront écrire leur prénom à la fin de l'année. Dans cette classe, les enfants travaillent beaucoup sur l'espace, le temps (on fête les anniversaires); un exercice consiste par exemple à remettre dans l'ordre chronologique une bande dessinée présentée dans le désordre.

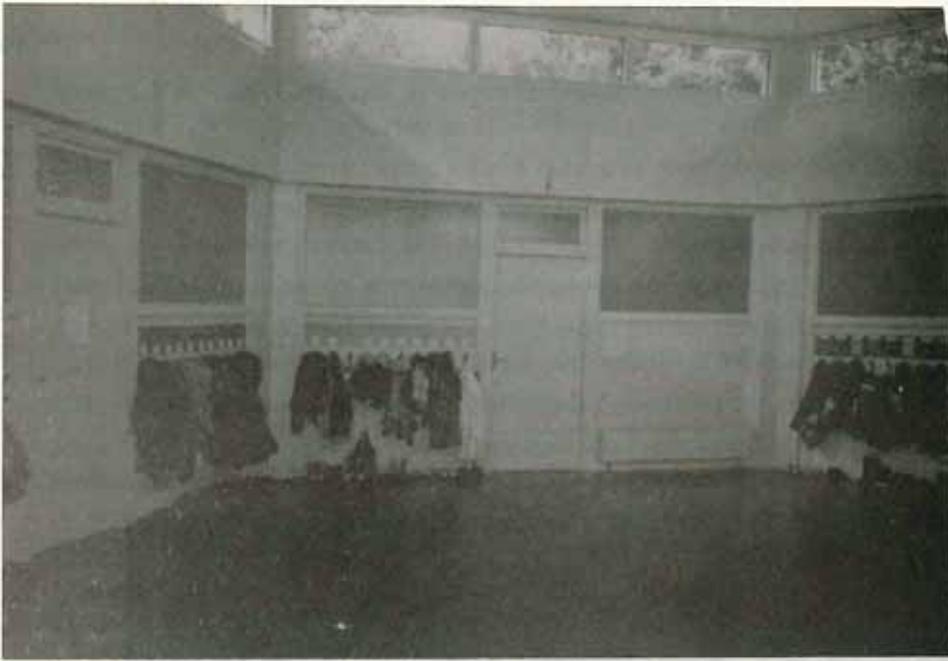
Un article de l'Est Républicain du 2/9/84 titrait: «Pour les enfants d'Offemont-Vétrigne, une très belle école maternelle» et plus loin «une dépense considérable mais un investissement rentable». C'est sur cette rentabilité que nous voudrions insister: il faut, même si cela impose certains sacrifices, donner à tous les enfants des chances de démarrage scolaire optimales. Elles sont enfin telles, pour les bambins d'Offemont et Vétrigne.



Réception des parents le 1er Septembre



Jeux d'eau...



L'entrée du royaume  
des lilliputiens...



La valeur n'attend pas le nombre des années !



Je réfléchis...



J'ai trouvé...

Salut l'artiste !





Trois institutrices enchantées  
de leur lieu de travail.  
Mais, que ce soit les jeux d'association,

Mlle JEANNENOT

la peinture,



Mme LALLEMAND



ou les collages,  
point de repos !

Mme ORY



ouvert le lundi après-midi

**COPILLARD**

**BIJOUTERIE** 9, rue Carnot VALDOIE  
57, Fg de France - BELFORT

## INAUGURATION

Monsieur TRITTER, après avoir remercié les personnes présentes, et plus particulièrement M. le Ministre de l'Education Nationale, de leur présence, s'est adressé au GRIC, à M. Giroud, architecte, aux entrepreneurs et à leurs employés, à M. Rausher, adjoint aux travaux, auxquels il a exprimé sa gratitude pour la diligence et le dévouement dont ils ont fait preuve.

Rappelant l'importance de l'école maternelle dans l'épanouissement physique et intellectuel de l'enfant M. Tritter note que cette école répondait à un triple besoin : scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans, harmonisation des limites des secteurs scolaires primaires et préélémentaires, amélioration de l'accueil des enfants d'âge préscolaire.

La lourde charge financière que représente l'aménagement de l'ensemble - soit un investissement d'environ 4 Millions de francs - n'a été prise que très partiellement en charge par l'Etat : une subvention de 294 28 F a été accordée à la commune qui, avec la construction du groupe scolaire Jean Macé de l'Arsot - coût 4 200 000 F - s'était déjà lourdement endettée.

Depuis 1977, un effort considérable a été entrepris par OFFEMONT en matière de bâtiments scolaires : M. Tritter insiste sur le fait que 20 classes ont été construites depuis 1977, ce qui porte à 40 classes l'ensemble du « parc » de la commune (dont 11 classes maternelles).

Pour une population globale de 4150 hab., la scolarisation concerne 600 enfants dans l'enseignement primaire et 300 dans l'enseignement préélémentaire.

Mais l'effort financier de la commune ne se limite pas à la construction d'écoles : l'achat de fournitures scolaires, du mobilier, l'entretien et le chauffage des locaux, le transport des élèves (neige, piscine), les salaires et charges des 10 employés communaux affectés à ces établissements grèvent lourdement le budget communal. Mais « le sentiment d'avoir très modestement contribué à maintenir à notre école laïque, à notre école publique, la place qu'elle devra toujours occuper dans la République, c'est-à-dire la première », efface tout regret et conforte la commune dans son idée d'avoir œuvré dans le sens du bien commun car c'est l'avenir d'une nation qui, au travers de l'école, est en jeu.

M. COSME, maire de Vétrigne prenait ensuite la parole : il insistait sur l'ampleur de l'effort financier consenti par la commune de Vétrigne (« puisqu'il dépasse, en investissement le budget de fonctionnement d'une année »). Le Conseil Général a cependant quelque peu aidé Vétrigne en finançant le transport des enfants de cette commune (grâce à un contrat passé avec une compagnie de taxis locale).

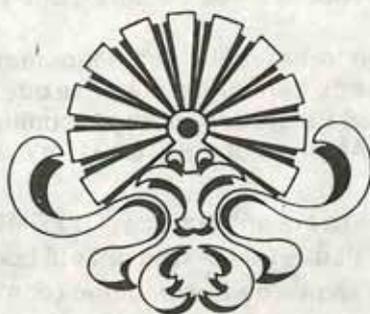
D'autres intervenants, dont le sénateur M. DREYFUS-SCHMIDT qui, dans une envolée lyrique, comparait l'école au Palais du Luxembourg (comparaison fondée sur les espaces verdoyants que l'on peut contempler depuis les fenêtres de ces 2 bâtiments...), prenaient la parole.

M. le Ministre de l'Éducation Nationale devait conclure en insistant sur l'importance que l'école maternelle devait occuper dans notre système éducatif pour donner aux enfants des chances maximales. Il rappelait le rayonnement de l'école maternelle française dans le tissu socio-éducatif contemporain, puisque c'est l'une des meilleures du monde.

#### **Tribune libre : le point de vue d'une enseignante**

L'ouverture d'une école maternelle doit toujours être saluée comme une victoire : victoire sur l'inculture, mais aussi victoire sur les injustices sociales. L'école maternelle est mieux à même que toute autre institution de gommer les disparités qui sont fonction de milieux familiaux très divers. Car, si l'égalitarisme parfait est un leurre, si on ne peut - pour l'instant - modifier les données d'un patrimoine génétique, du moins a-t-on la faculté de donner à chacun, grâce à ce système de prise en charge et d'éducation commune que constitue l'école maternelle, le maximum de chances de rentabiliser son potentiel. Mais s'il apparaît primordial que l'école relaie la famille pour le bien de l'enfant, elle ne doit pas s'y substituer. Le cœur, l'affectivité d'un enfant, c'est au moins aussi important que son intellect. Il ne faut pas non plus que le bien de l'enfant, son intérêt, qui devrait prioritairement être pris en compte disparaisse des pensées, sous la pression de la contrainte sociale. Tel enfant, à 2 ans, s'intégrera parfaitement à la vie sociale que l'école lui impose. Tel autre, non. Car chaque enfant est unique. Alors, ne jamais oublier que l'école maternelle pour chaque enfant, oui, mais à son heure. Le temps perdu, c'est peut-être d'avoir contraint un enfant qui ne s'acclimate pas à un milieu : 2, 3, 4 ou 5 ans, l'enfant profitera du merveilleux tremplin qu'offre l'école maternelle au moment où sa maturité sociale et affective le lui permettra.

Françoise BOUVIER



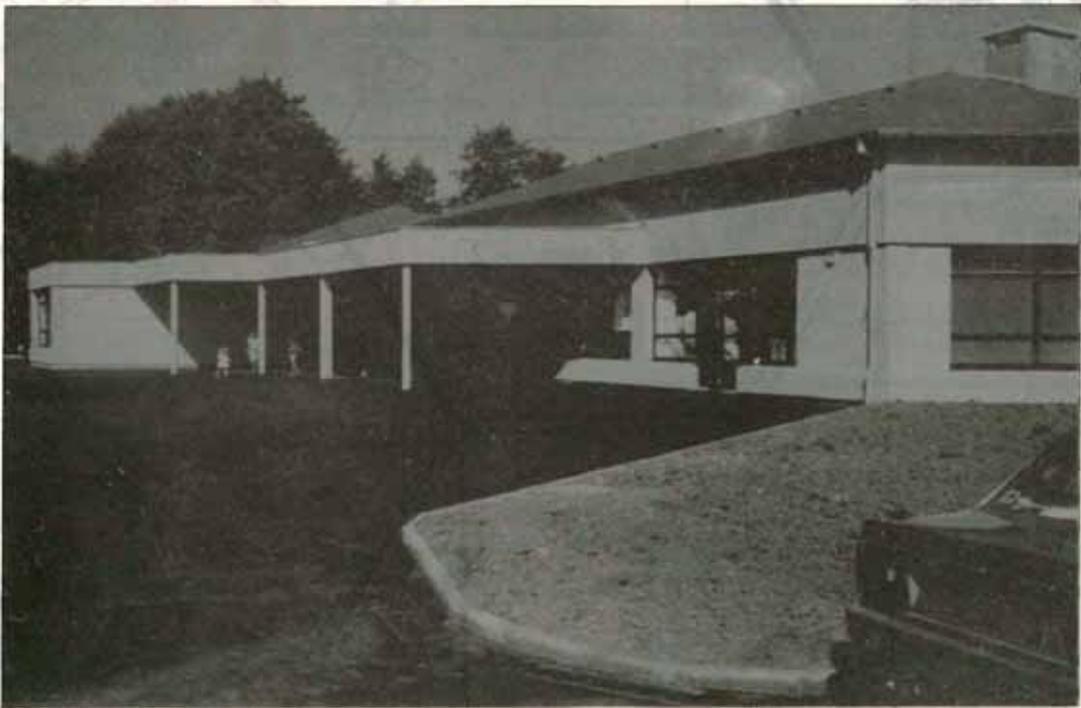
## **LA PORCELAIN BLANCHE**

- \* Services de table
  - \* Bougies fantaisies
  - \* Verrerie
  - \* Cadeaux
- Liste de mariage

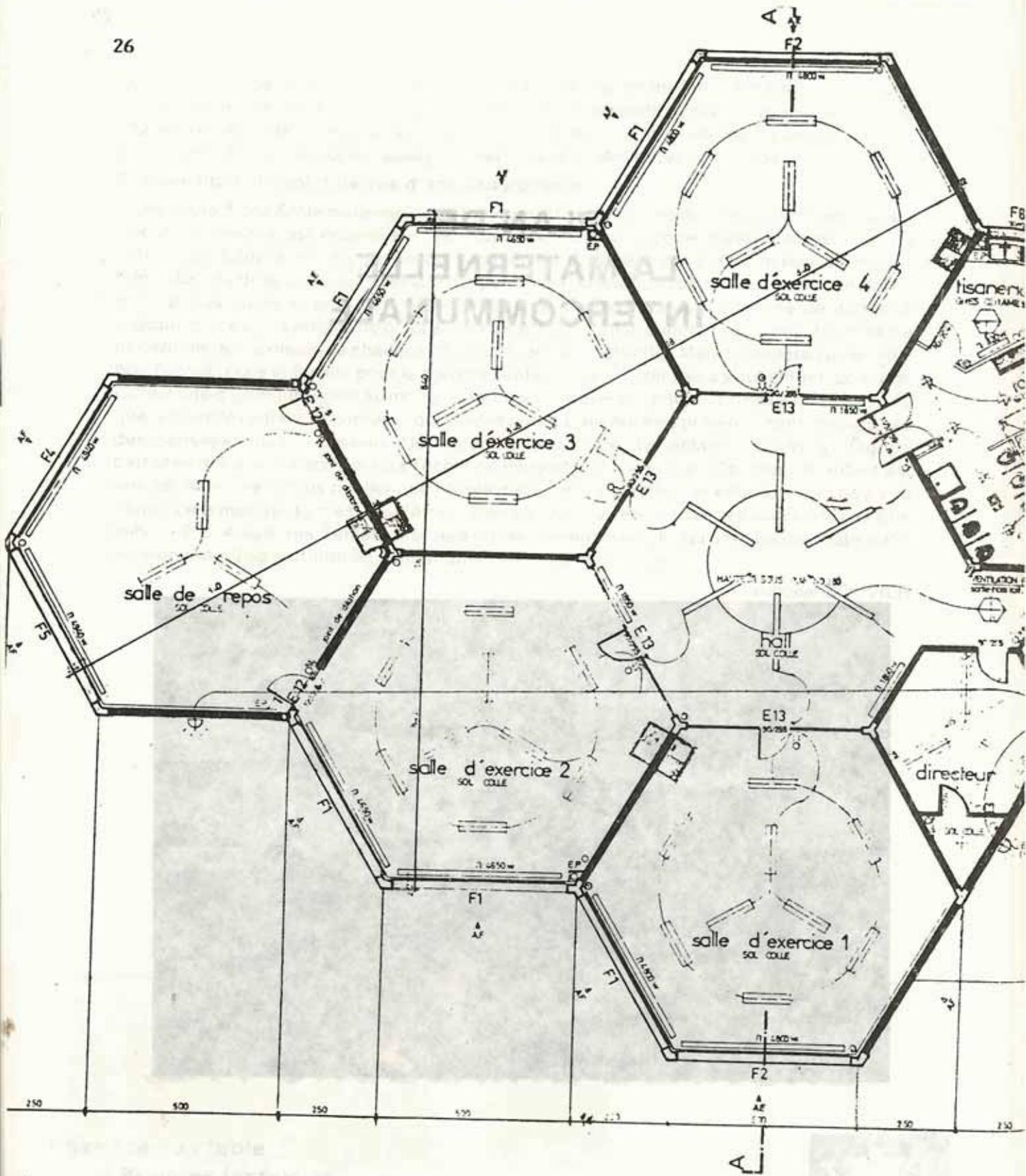


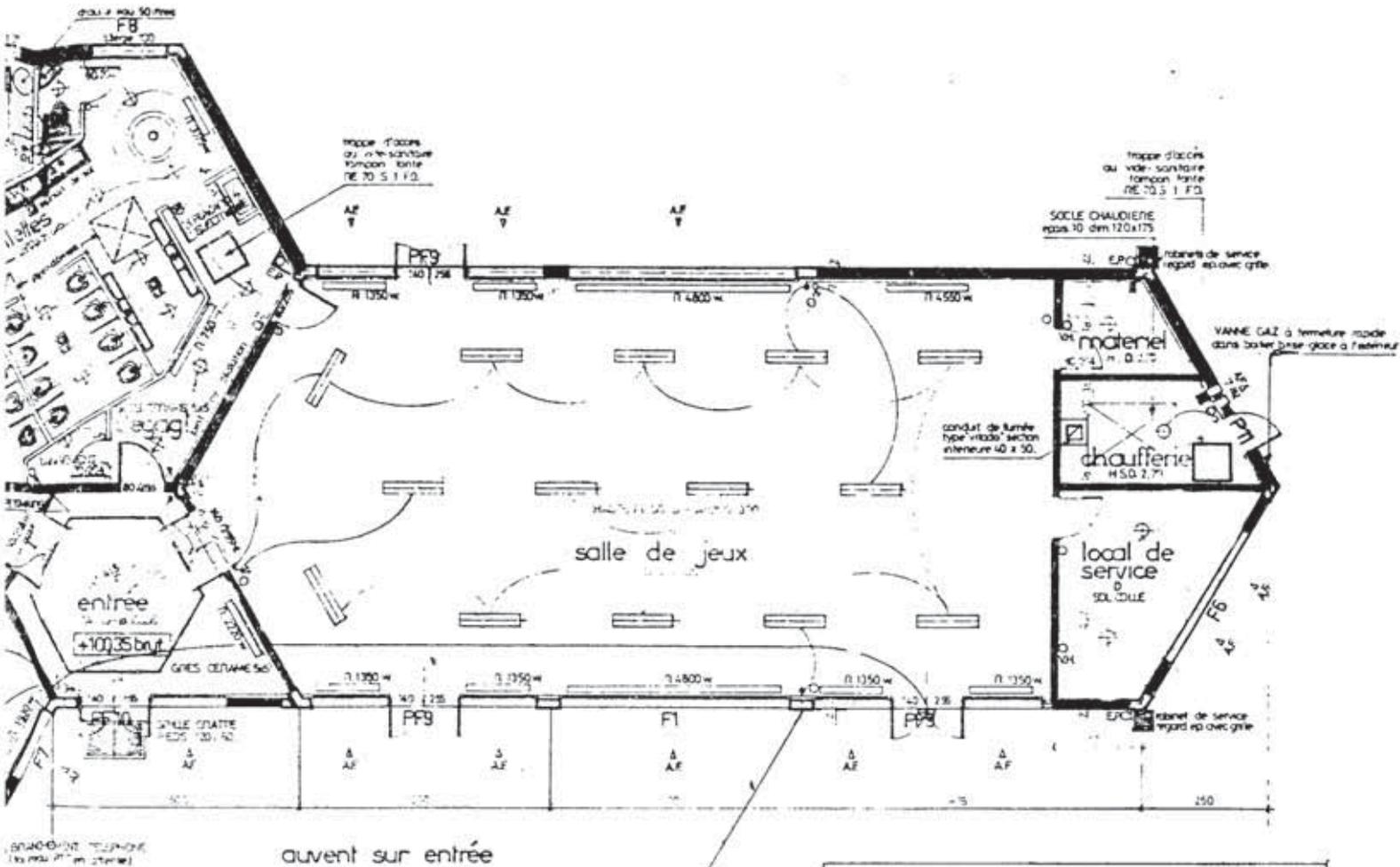
*Galerie Marchande Euromarché BESSONCOURT*

# PLAN DE LA MATERNELLE INTERCOMMUNALE



Architectural drawing details including a scale bar and technical specifications.





COUR

communes d'Offemont-Vétrigne

construction  
d'une école maternelle  
& classes

plan du rez de chaussée

ÉCHELLE	1/50
DESIGN	DELMOTTE
GÉNÉRAL	J.C. GIROUD
DATE	30/09/83

MARCHES-TRAVAUX

J.C. GIROUD Architecte  
1 RUE DE LA REPUBLIQUE 50020 BELFORT M. 38 44 40.

# ATTENTION : DANGERS !

## I - UTILISATION DE PETARDS

L'arrêté préfectoral du 4 décembre 1963 **interdit**, dans l'ensemble du Territoire de Belfort :

- la vente des pétards, pièces d'artifice ou poudre à feu aux mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de la personne investie à leur égard de la puissance paternelle ou non expressement autorisée par elle,
- les tirs et jets de pétards ou autres artifices sur les **voies, places et jardins publics** ainsi que dans les **bals ou autres rassemblements** de personnes.

Le règlement sanitaire départemental précise en outre que :

**«les bruits émis à l'intérieur des propriétés, tels que ceux qui proviennent des porte-voix, de tirs d'artifice, de pétards, d'armes à feu, de moteurs à échappement libre, de travaux industriels, agricoles, horticoles, commerciaux peuvent être interdits ou réglementés, compte-tenu du lieu et de l'heure».**

## II - RAGE : FAITES VACCINER VOS ANIMAUX - RECRUESCENCE DE LA RAGE DANS LE TERRITOIRE

**Vous faites vacciner vos chiens, faites-les aussi tatouer.**

**Le certificat de vaccination antirabique qui vous est remis n'a de valeur officielle que s'il porte le numéro de tatouage de votre chien.**

**En cas de contamination par un animal enragé, votre chien sera abattu s'il n'est pas vacciné et tatoué.**

La vaccination est strictement obligatoire pour les chiens de chasse, de bergers et les bouviers. Et elle est obligatoire pour tous les autres chiens qui sortent non muselés et non tenus en laisse.

Ce qui, en réalité, revient à dire que seul un chien constamment tenu en laisse et muselé peut légalement échapper à la vaccination.

La vaccination est également obligatoire pour les chevaux mis à la disposition du public dans les centres hippiques et équestres.

Il est vivement conseillé de suivre ces directives, 39 cas de rage ayant été recensés dans le Territoire du 1<sup>er</sup> janvier au 4 octobre 1984. Un certain nombre de chiens non vaccinés ayant été contaminés, ils ont dû être abattus, et leurs maîtres ont dû suivre un traitement antirabique. Il y a eu des cas de rage en 1984 à Faverois, Boron, Vellescot, Rechesy, Joncherey, Lebetain, Suarce, Chavanatte, Perouse, Fosse-magne, Chavanne les Grands, Froidefontaine, Grosne, Recouvrance, Grandvillars, Petit-Croix, St Dizier l'Evêque, Essert, Montreux-Château.

Si un chien est mordu par un animal enragé, son propriétaire doit faire une demande de dérogation à l'abattage. Un rappel vaccinal par voie intramusculaire est immédiatement pratiqué, dans la mesure, rappelons-le, où l'animal est correctement vacciné et tatoué. Sinon il est euthanasié. Après ce rappel, le chien est placé sous surveillance sanitaire pendant 3 mois, ce qui suppose une visite du vétérinaire tous les mois. Il n'a pas le droit de sortir de la propriété de ses maîtres, qui ne peuvent s'en dessaisir pendant cette période, ni au cours des 9 mois qui s'écoulent postérieurement aux 3 mois précités.

**Par mesure de sécurité, ne laissez pas divaguer vos animaux domestiques.**

## III - MUNITIONS

**Il est vivement recommandé aux personnes qui trouvent des munitions dans les bois ou les prés, de ne pas les manipuler, mais de signaler la présence de ces explosifs à la mairie en prenant soin de préciser l'endroit exact de leur découverte.**

## Entreprise d'OFFEMONT : S.A. HOUZE

*Offemont peut s'enorgueillir de compter sur le territoire de sa commune quelques entreprises qui, si elles restent apparemment modestes quant à leurs effectifs, sont devenues des «grandes» du marché régional par l'ampleur de leur réalisation et la qualité du savoir-faire de ceux qui les dirigent et de ceux qui y travaillent. C'est souvent le courage et la ténacité d'un homme qui préside à leurs destinées : le succès n'est jamais un hasard et la chance ne sourit qu'à ceux qui s'aident. Pour connaître le chemin parcouru par Bill et Nicole HOUZE, la somme d'efforts qu'il a supposée, nous les avons rencontrés rue des Maquisards à l'endroit où les ateliers jouxtent leur maison.*

OR : Quand avez-vous créé votre entreprise ?

**B.H. :** En 1968 : le 12 décembre. J'ai commencé avec une vieille Taunus 12 M j'avais mis une galerie sur le toit pour pouvoir transporter l'échelle.

OR : Aviez-vous économisé dans cette perspective ?

**B.H. :** Pas du tout. J'avais gardé un mois de salaire gagné chez mon ancien employeur : 1 200 F et j'ai emprunté avec beaucoup de peine 5 000 F auprès de ma banque (je ne possédais aucun bien et ne connaissais personne qui soit suffisamment riche pour me garantir), afin d'acheter une plieuse, une cisaille, une tringleuse et une rouleuse.

OR : Nicole, avez-vous immédiatement commencé à travailler avec votre époux ?

**N.H. :** Non, je suis restée chez Bull encore un an ; je tapais les devis et les factures le soir en rentrant après ma journée à l'usine. Je continue à effectuer le même travail depuis lors. J'assure également les relations avec le comptable, la banque, les clients. Je suis continuellement présente afin que les appels téléphoniques ne restent jamais sans réponse. En bref, je centralise...

OR : Avez-vous toujours travaillé chez Bull ?

**N.H. :** Non. J'ai travaillé au DMC à 14 ans. Je faisais équipe : 5 h - 13 h.

OR : Bill, qu'avez-vous fait comme métier avant de créer votre entreprise ?

# COUVERTURE

# ETANCHEITE

# ZINGUERIE

# HOUZE S.A.

43, rue des Maquisards - OFFEMONT - Tél. (84) 26.03.10

**B.H. :** J'ai commencé à 14 ans comme groom au Tonneau d'or. J'étais déjà aussi gourmand qu'aujourd'hui si bien que, lorsque je ne suis plus rentré dans le costume, j'ai dû chercher du travail ailleurs... Les parents ne nous accompagnaient pas à cette époque là, on prenait sa bicyclette et on faisait du porte à porte. Un ami m'avait parlé du métier de chauffagiste : cela m'a plu. Je suis allé chez Wagner qui m'a dit : j'ai besoin d'un apprenti couvreur-zingueur, c'est à prendre ou à laisser ; j'ai pris...

**OR :** Racontez-moi les débuts de l'entreprise.

**BH :** Eh bien quand la Taunus a commencé à rendre l'âme, mon beau-père m'a prêté 3 000 F et j'ai racheté une 403. Je travaillais avec un seul gars et je résidais rue du 14 Juillet. Mais mon entreprise était située aux Forges : j'étais installé dans une ancienne écurie, refaite bien sûr !

**OR :** Aviez-vous prospecté pour vous assurer une clientèle ?

**B.H. :** Pas du tout. J'ai commencé par des petits chantiers, des maisons individuelles ; c'étaient des marchés que me confiaient les architectes. Je faisais également de la sous-traitance pour Wagner.

**OR :** Combien d'heures de travail faisiez-vous quotidiennement ?

**B.H. :** 12 - 13 h, et on travaillait les samedis, les dimanches.

**OR :** A partir de quand l'entreprise a-t-elle commencé à se développer ?

**B.H. :** 4 ans plus tard, j'ai commencé à embaucher. En 1973 j'ai créé la société anonyme (auparavant, je travaillais comme artisan) : nous étions alors 7 ou 8. Maintenant nous sommes 14.

**OR :** Comment avez-vous procédé pour obtenir de gros marchés ?

**B.H. :** En répondant aux appels d'offres qui paraissent au Moniteur.

**OR :** Quelles sont vos principales réalisations ?

**B.H. :** A Offemont on peut citer la Mairie, la Maternelle. A Belfort, la Maison des Arts (en ardoises), l'extension de la Préfecture (en petites tuiles rouges avec des cheneaux en cuivre) ; une partie des maisons de la vieille ville ; des centres culturels (Pépinière, etc...), la piscine Richelieu ; l'Eglise de Saint-Dizier l'Evêque classée monument historique (68 000 tuiles) etc... Notre plus gros client restant la ville de Belfort.

**OR :** Quelle est la matière la plus chère pour réaliser une couverture ?

**B.H. :** L'ardoise, provenant de la région d'Angers a un prix de revient 4 fois supérieur à celui de la tuile mécanique (terre cuite ou ciment) qui est plus couramment posée. Après l'ardoise, la petite tuile rouge.

**OR :** Avec quelles machines travaillez-vous ?

PEINTURE - PAPIER PEINTS  
REVETEMENTS MURAUX  
VITRERIE

**CUNCON & Co**

RAVALEMENT  
DE  
FACADES

106 rue Aristide Briand  
90 OFFEMONT  
Tél. : 26.04.02



NOUVEAU MAGASIN

13, rue Thiers à BELFORT

TEL : 28.99.06

**L'ENFANT DO**

SPÉCIALISTE  
MOBILIER ENFANT  
PUERICULTURE et JOUETS

Livraison Gratuite

CARTE DE FIDELITE AVEC REMISE IMMEDIATE

**B.H. :** Les mêmes pratiquement qu'il y a 100 ans et que j'ai énumérées plus haut. Il n'y a pratiquement aucune nouveauté dans ce domaine si ce n'est la chignolle électrique et la tronçonneuse.

**OR :** Depuis quelle date habitez-vous Offemont ?

**B.H. :** 1970. Les ateliers d'une superficie de 160 m<sup>2</sup> n'ont été construits qu'en 1974.

**OR :** Prenez-vous beaucoup de vacances ?

**N.H. :** Moi, un mois. Quant à Bill deux fois 8 à 10 jours.

**OR :** Et vos employés ?

**B.H. :** 5 semaines. Quand il y a des chutes de neige trop abondantes, ils sont en arrêt de travail pour intempéries. Mais c'est extrêmement rare. Il y a toujours du travail à l'atelier. Je n'ai d'ailleurs qu'à me louer de mon personnel. J'ai une équipe formidable.

**OR :** Combien avez-vous de véhicules ?

**B.H. :** 3 fourgonnettes, une R5, une estafette, 2 camions et le manitou - un élévateur, qui restent à la disposition de mon personnel.

**O.R. :** Que pensez-vous des contrôles de l'inspection du travail ?

**B.H. :** Je pense que c'est une excellente chose. Souvent, les contrôles ne sont effectués qu'à partir du moment où un échafaudage est dressé. Il faudrait qu'ils le soient même dans les autres cas. Cela constituerait, me semble-t-il une excellente mesure de prévention et de sécurité.

**OR :** Avez-vous eu des accidents depuis que l'entreprise fonctionne ?

**B.H. :** Je suis resté suspendu un jour à 15 mètres au-dessus du vide (le toit avait cédé). Mon frère me tendait les bras depuis le sol mais j'ai préféré faire un rétablissement plutôt que lui sauter dans les bras ! J'ai fini quelquefois dans les cheneaux, suis tombé d'une échelle. Bref, j'en ai vu de toutes les couleurs au sens figuré et au sens propre : ah les bleus... Enfin la routine, quoi... L'accident le plus grave s'est produit quand on réalisait une étanchéité : on montait le goudron en ébullition dans une benne et le câble a cassé. La benne a basculé et le goudron bouillant m'est tombé sur le visage. J'ai fait quelques jours d'hôpital. Laurent, mon fils, qui a passé son CAP à Besançon pour travailler avec moi, a eu lui aussi un grave accident au niveau de l'œil. Heureusement tout s'est toujours bien terminé.

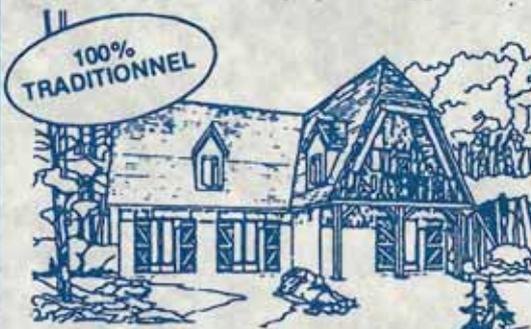
*Une alliance d'optimisme et de courage, une solidarité familiale sans faille, et du talent, car il en faut pour expliquer une telle réussite.*

## PAVILLONS C.D.R.B.

**CENTRE DE DOCUMENTATION et de REALISATION DU BATIMENT**

33 Avenue Jean Jaurès  
90000 BELFORT - Tél. (84) 21.49.50

et 18 rue des Huisselets  
25200 MONTBELIARD - Tél. (81) 91.25.91



**PRETS P.A.P. - P.C. - A.P.L.**

- **PLAN PERSONNALISE ET TYPE**
- **PRIX FERME ET DEFINITIF**
- **NOMBREUX TERRAINS DISPONIBLES**

Je désire avoir de plus amples renseignements sur vos programmes sans engagement de ma part

Nom, prénom .....

Adresse .....

..... Tél. ....

Heures de visite .....

Les explications sur le terrain...



démonstration à l'appui...



Nicole et Bill dans l'atelier.



## ARTISAN D'OFFEMONT :

### M. PIC, tourneur sur bois, 13 rue de l'Etang

A Offemont, rue de l'Etang, Monsieur Daniel PIC exerce depuis douze ans le difficile métier de tourneur sur bois. Il a d'abord travaillé avec son père, monsieur ANNAHEIM, tout en préparant 2 C.A.P., l'un de menuisier à Belfort, l'autre d'ébéniste à Lyon (annexe de l'Ecole BOULLE), et en obtenant finalement un brevet de maîtrise.

OR : Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

M. PIC : C'est une passion. Je tourne le bois depuis l'âge de 14 ans. Je ne peux imaginer travailler autre chose que le bois.

OR : Est-ce un métier très répandu ?

M. PIC : Non, beaucoup moins que celui d'ébéniste. On compte en France une douzaine de vrais tourneurs polyvalents.

OR : Quelles sont les commandes que l'on peut vous passer ?

M. PIC : La réalisation d'une salle à manger complète sur commande par exemple. Je fais également de la restauration de meubles anciens, du placage, du vernis au tampon...

OR : Quels bois préférez-vous ?

M. PIC : Tous les fruitiers.

OR : Quels sont les bois fruitiers les plus coûteux ?

M. PIC : Le noyer, le merisier.

OR : Quelles pièces tournez-vous ?

M. PIC : Des balustrades d'escaliers, des pieds de table, des lampes. Je tourne également de l'ivoire, de l'os.

# WEGA

## SUPERMARCHÉ

RUE ARISTIDE BRIAND - Tél. (84) 26.14.52

# OFFEMONT

OR : On peut imaginer réaliser ainsi des pièces de jeu d'échec ?

M. PIC : Par exemple.

OR : Votre père et vous-même avez-vous concouru pour des titres régionaux ou nationaux ?

M. PIC : Mon père était meilleur ouvrier de France. Quant à moi, j'ai concouru en fabriquant un rouet en noyer : c'était la première fois que je me présentais. J'ai été premier au classement régional, premier au départemental et 4ème au national. Cela représente l'aboutissement d'un travail très intense : du matin de bonne heure au soir tard sans oublier les samedis et dimanches.

OR : Quelle est la superficie de votre atelier ?

M. PIC : J'achète une coupe, puis je trouve un bûcheron, un débardeur et une scierie qui, respectivement coupe, sorte et débite le bois.

Mondo, un St Bernard, aussi impressionnant (son nom en langue cheyenne signifie «pas commode») que..... gentil a assisté à l'entretien. Puis nous sommes allés admirer les pièces réalisées par M. ANNAHEIM et M. PIC. Des merveilles, jugez vous-même - Bravo M. PIC !



Monsieur PIC dans son atelier



CHAUFFAGE  
SANITAIRE  
COUVERTURE

Entreprise  
**Ettwiller**

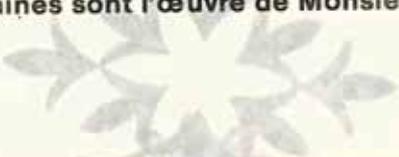
90000 BELFORT - 11 bis, Rue de Saverne

Tél. 21.26.66

Chauffage - Gaz - Tous systèmes



**Des réalisations magistrales, des pièces superbes dont certaines sont l'œuvre de Monsieur PIC**



**et d'autres celles de son père**

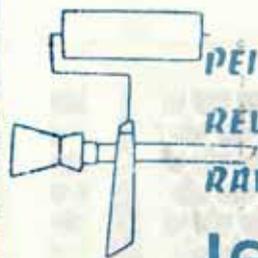
## Le 11 Novembre

Favorisée par un temps particulièrement clément, la commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulée en présence des Anciens Combattants, des Sapeurs-Pompiers, des Conseillers Municipaux, des Maires d'Offemont et de Vétrigne.

Après la traditionnelle cérémonie au Monument du cimetière de Vétrigne, les participants se sont rendus à la Borne des Commandos, place de Leusse, à Offemont, borne rappelant le sacrifice suprême de 40 officiers, sous-officiers et soldats tombés pour la Libération d'Offemont et de Belfort.

Cette matinée se termina ensuite au Monument aux Morts abondamment fleuri de chrysanthèmes. Après le dépôt de gerbes et l'appel des Morts, le Président des Anciens Combattants donna lecture du manifeste de l'UFAC et le secrétaire lecture du message du Ministre des Anciens Combattants.

Un vin d'honneur fut ensuite servi à la Mairie.



PEINTURE  
REVETEMENT DE SOL  
RAVALEMENT DE FACADES

Jean  
**FAUCOGNEY**

4, rue Paul Cézanne  
OFFEMONT - 90300 VALDOIE

Téléphone : (84) 26.42.79

*Pierre  
Franchini*

58, Rue Aristide Briand

OFFEMONT  
90300 VALDOIE

Tél. 26.05.28  
et 26.33.41

Installations

Tuyauterie Industrielle  
Tous fluides  
Toutes pressions  
Vapeur - Eau surchauffée - Gaz  
Conditionnement de l'air  
chaud et froid  
Ventilation - Climatisation  
Régulation  
Tous systèmes chauffage  
Pompe à chaleur - Solaire  
Plomberie - Sanitaire  
Géothermie

## 24 Novembre : anniversaire de la Libération

Le 24 Novembre, de nombreux officiers, sous-officiers et soldats qui avaient participé aux durs combats de novembre 1944 se sont retrouvés avec les membres des Sociétés d'Anciens Combattants à la Borne des Commandos pour célébrer avec un éclat tout particulier le 40ème anniversaire de la Libération de l'Agglomération belfortaine.

Un nombre impressionnant de drapeaux claquant au vent encadraient le monument perpétuant le souvenir des 40 combattants tombés dans le secteur du Martinet.

On notait la présence de Monsieur Cureau, préfet du Territoire de Belfort, de Messieurs Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur et Lucien Couqueberg, député.

Monsieur Masson des Commandos d'Afrique, Monsieur Tritter, maire d'Offemont, accompagné de Monsieur Py, adjoint au Maire de Belfort et représentant Monsieur Chevènement déposèrent une gerbe au pied de la stèle.

Monsieur le Président National des Commandos retraça au cours de son allocution les différentes péripéties des combats très meurtriers qui se déroulèrent dans le secteur il y a 40 ans.

A midi, les Anciens Combattants d'Offemont-Vétrigne, leurs familles et leurs amis participèrent au Centre Culturel à un repas fraternel.



CHAUDRONNERIE - CUVES A MAZOUT  
galvanisation à chaud

# Ets René RUST

23, rue Aristide Briand OFFEMONT Tél. 26.30.00

## **Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)**

L'enquête publique sera ouverte en mairie  
**du 7 janvier au 8 février 1985**

Le Commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif  
 de Besançon sera à la disposition du public  
**les 11, 12 et 13 février 1985**

**TOUS CHAUFFAGES** (Gaz, Fuel, etc..)

ENTRETIEN  
 SANITAIRE

**JACQUES HOSSELET**

16 rue des EYGRAS - 90 OFFEMONT

TEL: 26.07.86

**SALON ISABELLE**

«LA BIGOUDERIE»

16 rue Aristide Briand - 90 OFFEMONT

TEL.

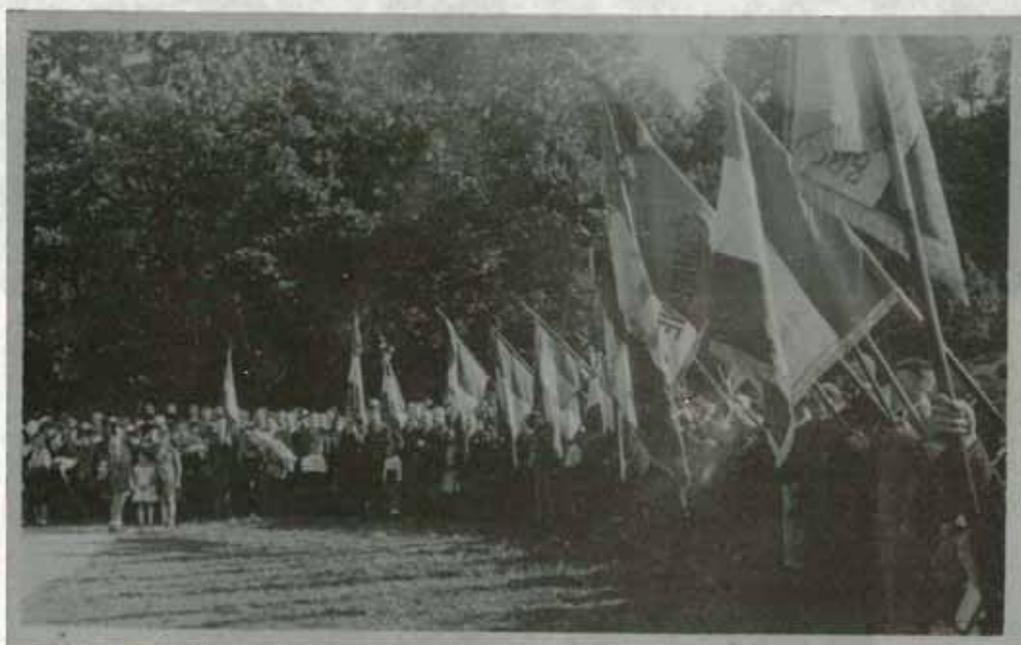
(84) . 26.28.19

LA LENTRE AÛTÉ DU RUDOLPHE

## Cérémonie du souvenir au charnier d'Offemont

Il s'agit d'une tradition qui se perpétue pour célébrer le souvenir des victimes de la dernière guerre, et parmi elles, de vingt jeunes gens du Maquis de Chérimont.

Les Autorités civiles et militaires du département, les sociétés patriotiques, et de nombreux participants rendent chaque année hommage au courage de ces martyrs.



Hier...

STUDIO PHOTO

8, rue de Turenne

(rue du C.E.S.)

**VALDOIE**

**B**ERTRAND  
**B**ESANÇON

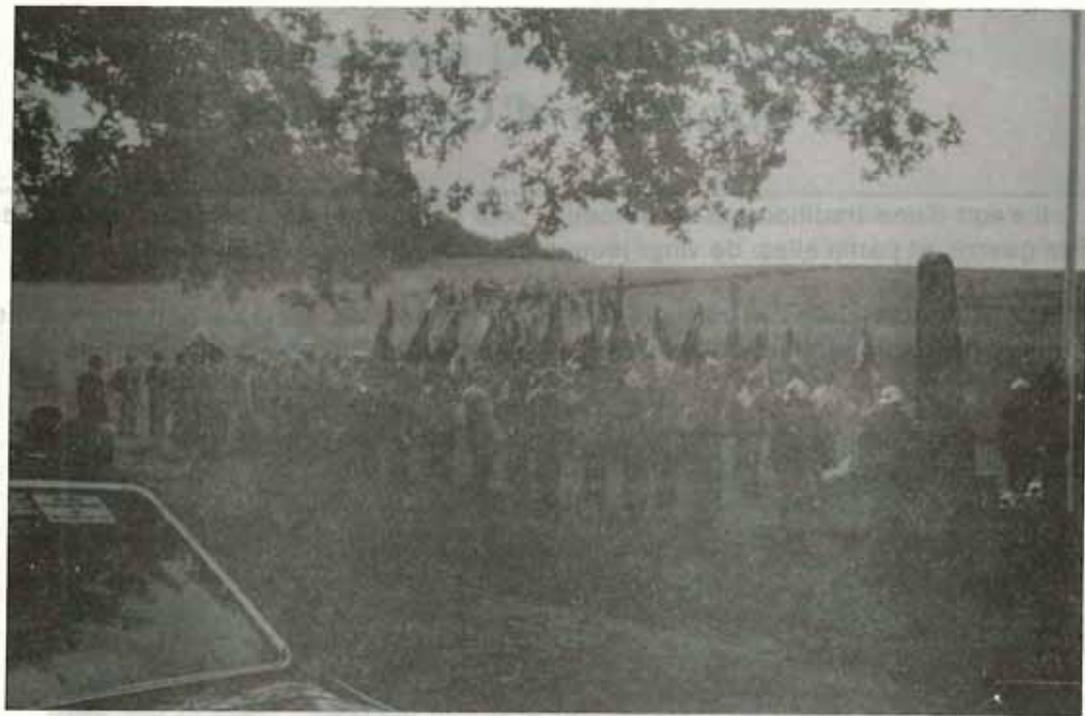
TELEPHONE : (84) 26.52.45

MARIAGES (MAIRIE - EGLISE - DOMICILE)

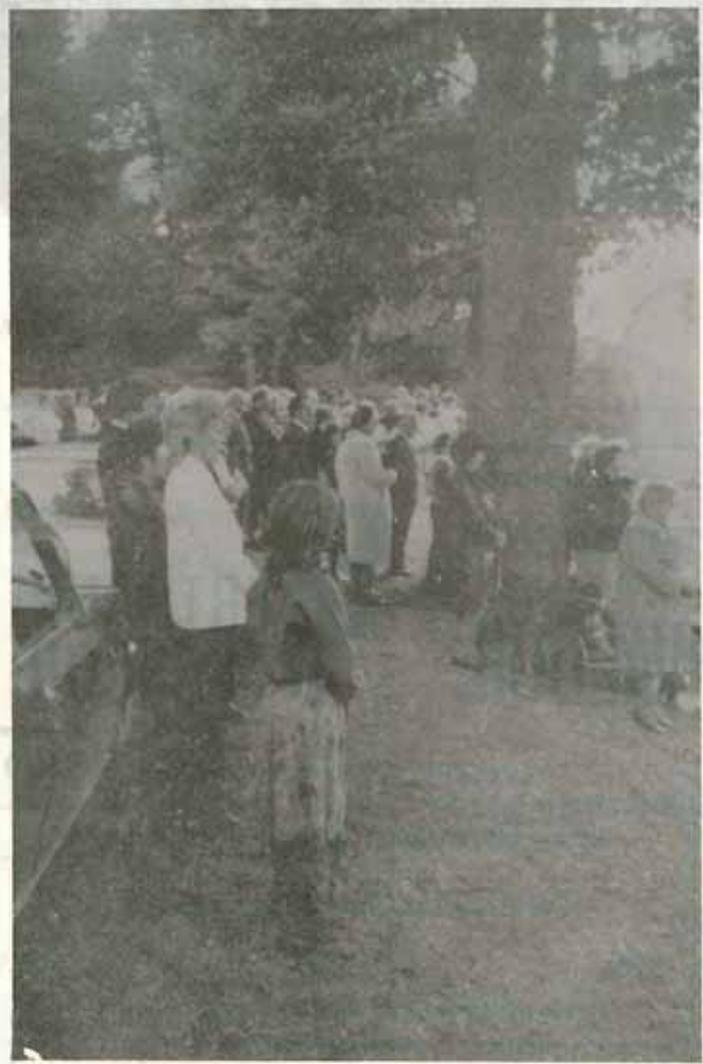
PORTRAIT (STUDIO ou DOMICILE)

INDUSTRIE

Tous vos travaux photo en 24 ou 48 heures  
en laboratoire.



Aujourd'hui...



## LE CENTRE AÉRÉ DU RUDOLPHE

Quelques images d'une saison réussie



**Les bâtiments : une architecture superbe**



**Les enfants : heureux**



**Les réalisations : insolites...**

## LA FÊTE DE L'ARSOT

Parmi les demandes de subventions présentées à la Caisse d'Allocations Familiales figurait en juin 1984, celle du GAFA, qui regroupe les travailleurs sociaux du secteur défavorisé de l'Arso, et qui coordonne l'ensemble des activités mises en place sur ce quartier par diverses Associations, le GAFA avait décidé d'organiser une fête les 7 et 8 juillet et, ceci afin de permettre aux gens du quartier de se rencontrer pour débattre de leurs problèmes et de leurs difficultés quotidiennes.

Cette fête devait faciliter la reconnaissance mutuelle des différentes ethnies du quartier et devait être organisée en collaboration avec les différentes Associations œuvrant sur l'ARSOT.

A noter que le Conseil d'Administration de la CAF du 2 février 1984 a décidé, en faveur de la Fête des Glacis «l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 F à titre exceptionnel - compte-tenu des problèmes rencontrés sur le quartier des Glacis et sous réserve de la participation des autres financeurs».

Budget prévisionnel : 28 400 F

Aide sollicitée de la C.A.F. : 3 000 F

Monsieur le Directeur a émis un avis très réservé sur cette demande de subvention. **Il a précisé que la Direction de la Caisse d'Allocations Familiales ne souhaitait pas s'engager dans des attributions de subventions de cette catégorie.**

Après un cours débat, Monsieur le Président proposait de mettre cette demande de subventions aux voix.

Un vote à main levée s'ensuivit et donna les résultats suivants :

Nombre de votants : 23

Nombre de présents : 20

Délégations de vote : 3

Suffrages exprimés :

- Pour : 7

- Contre : 16

Décision C.A. du 29/06/1984 : rejet

**Le budget prévisionnel de fonctionnement se présentait ainsi :**

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS

TERRASSEMENTS

**S.A. SCHENINI**

76, Rue Aristide Briand - Tél. 26.03.88  
90000 OFFEMONT

## BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Artistes	14 500	Buvette-Buffer	5 000
Buvette-buffet	2 500	lots (participation des commerçants)	1 000
Locations (son-éclairage-véhicule- véhicule, stands, podium...)	8 600	subventions sollicitées :	
publicité	1 200	. Conseil Général	3 000
divers	1 600	. D.D.T.L.	1 500
	<u>28 400</u>	. C.A.F.	3 000
		. Commune d'OFFEMONT :	1 000
		. O.H.L.M. (dans le cadre des crédits Accueil des familles	11 400
		- Participation ABSEA :	2 500
			<u>28 400</u>

Malgré le refus exprimé par la C.A.F. (qui par contre, avait accepté de subventionner une manifestation semblable aux Glacis), la fête a eu lieu et a connu un grand succès.

## La fête de l'association sportive et culturelle d'Offemont

Le Président de l'association, monsieur CUNCHON, était ravi : malgré des conditions météorologiques peu favorables, la journée a été une réussite. Défilés de majorettes, citons les Bel Off d'Offemont, dont Monsieur PEUQUET peut être fier, tournois de football, où, à la stupéfaction générale l'équipe de Vétrigne a battu celle d'Offemont, remises de superbes coupes, par Monsieur RAUSHER, adjoint au maire, se sont succédés tout au long de la journée. Quant aux spectateurs, parmi lesquels on notait la présence de nombreux élus de la commune, ils bénéficiaient de la présence du buffet-buvette qui fournissait merguez et sandwiches à la demande. Bravo l'ASCO : ce fut un succès.

**TABAC - JOURNAUX  
LIVRES - REVUES  
BILLET CTRB (autobus)**

**Madame FLEURY**

**Pour vos réparations  
de chaussures - Talon minute**

**Monsieur FLEURY**

**Rue Renoir - OFFEMONT**

**Tél. 22.46.86**

**60 000 PERSONNES ECOUTENT  
DÉJÀ**

**Centre des 4 As - Belfort . (84) 22.82.82**

**RADIOBELFORT**

**INFOS LOCALES à 7 h 30, 8 h 30  
12 h 30, 18 h 30 et 22 h 30**

**JEUX - CONSEILS - DETENTE - MUSIQUES**

## Le spécialiste des étangs : Robert MARCHAL

*On ne peut parler d'étangs à Offemont sans rencontrer Robert MARCHAL, orfèvre en la matière puisqu'il possède trois des plus beaux étangs d'Offemont.*

OR : Votre propriété paraît immense. Quelle est sa superficie ?

**R. MARCHAL :** Le premier étang qui est le plus grand a été créé pour alimenter un moulin, d'où son nom «l'étang du Moulin». Il se développe sur une superficie d'environ 1 ha. Le second «l'étang du Linay» est le plus petit : 30 a. Le troisième, «l'étang du triboulot», représente approximativement 40 a.

OR : Quelle est l'origine de ces noms ?

**R.M. :** Triboulot devait signifier en patois troisième étang (d'où le préfixe tri).

Quant à l'étang du Linay, ajoute Jeannette, la sœur de Robert MARCHAL, il a été dit que son nom aurait un rapport avec les fabriques de laine qui ont été implantées à une époque lointaine sur le territoire de la commune. Mais c'est une hypothèse et non une certitude. De même on appelle le champ qui se trouve à l'extrémité des étangs champ de la pendaison, car pendant la révolution on y pendait, paraît-il, les condamnés.

OR : A quelle époque ces étangs ont-ils été créés ?

**RM :** Mes parents ont acheté la propriété en 1907. Ils existaient déjà ; mais je ne sais depuis quand.

OR : Les propriétaires précédents élevaient-ils des poissons ?

**R.M. :** Ah non : des cochons... Cet élevage avait pris la succession d'une fabrique de cages qui avait elle-même remplacé le moulin.

OR : Et vos parents ? A quelle activité se sont-ils livrés ?

**R.M. :** Ils ont créé une fabrique de glace. L'hiver, on prélevait la glace sur l'étang. Après avoir fait un trou avec une hache, on découpait des pans de glace au passe-partout.

OR : !!!

**R.M. :** Julot Brouque, son frère Milo, le grand César, un italien qui résidait aux casernes, Auguste Hossette, Adolphe Marchal nous aidaient à tirer la glace à une époque.

OR : Et où la stockiez-vous ?

**R.M. :** Dans une grande pièce d'une hauteur d'environ 6 mètres. On l'appelait la glacière.

OR : Mais cette glace tournait en eau ?

**R.M. :** Non, absolument pas. Nous en avions jusqu'au mois de septembre. C'était un énorme bloc de glace qui ne fondait pas.

OR : Et quels étaient les consommateurs ?

**R.M. :** Essentiellement des cafés, des boucheries, des pâtisseries, des cliniques et même l'hôpital. On attelait le cheval à la voiture pour livrer cette glace. Parallèlement on fabriquait des pains de glace artificiels à l'aide d'une machine à moteur diesel.

OR : A quelle date remonte la construction de votre maison ?

**R.M. :** Aux années 1830 environ.

OR : Quelles espèces de poissons élevez-vous ?

**R.M. :** De la carpe, du brochet, de la rousse.

OR : Est-ce que les gens consomment encore beaucoup de poissons d'eau douce ?

**R.M. :** Non. La consommation a chuté vertigineusement. Beaucoup de femmes travaillent et n'ont pas le temps de faire frire une carpe. Et puis il y a l'odeur du poisson grillé. On vit à une époque où l'on préfère le surgelé inodore. Et puis, il faut cuisiner vite et une friture demande une certaine disponibilité pour la réalisation et la préparation.

OR : Quel poisson vendez-vous le mieux ?

**R.M. :** La truite.

OR : En élevez-vous vous-même ?

**R.M. :** Très peu. Dans une eau à 20°, la truite tourne. Or, dans notre région, s'il fait très chaud la température de l'eau monte à 27°.

OR : Combien de temps faut-il pour «faire une truite» ?

**R.M. :** Il faut 16 mois depuis la naissance pour faire une truite portion ; 2 ans pour un spécimen de 300 gr. La truite est un poisson fragile. Dans un élevage, il faut les trier chaque mois et les regrouper par taille, sinon les plus grosses mangent au détriment des plus petites et deviennent malades.

**OR :** Videz-vous votre étang fréquemment ?

**R.M. :** Tous les ans.

**OR :** Avez-vous des grenouilles dans vos étangs ?

**R.M. :** Très peu. «Faire» une grenouille, c'est très long : 3 ans. Dans le même laps de temps, on peut faire une carpe entre 1 et 5 kgs.

**OR :** Qu'est-ce qu'un alevin ?

**R.M. :** On apprécie la maturité des carpes en comptant par été car elles se reproduisent l'été. Une carpe d'un été s'appelle une feuillette, de deux été, un alevin, et le troisième été c'est une carpe !

**OR :** Nourrissez-vous vos poissons ?

**R.M. :** Oui mais très peu. Avec de l'orge, du maïs, du blé, du seigle. Pas de pain, ce n'est pas nourrissant et cela revient trop cher.

**OR :** Peut-on vivre avec la pisciculture ?

**R.M. :** Oui, à condition d'avoir 100 ha car 1 ha ne donne guère que 120 à 130 kgs de poissons par année.

**OR :** Vous vendez du poissons ?

**R.M. :** Oui, principalement au marché.

**OR :** Merci, Monsieur Marchal, de nous avoir si gentiment accueilli et renseigné.



En hiver, on tirait la glace sur l'étang du Moulin

ELECTRICITE GENERALE

Installateur  
Agrée



**Roger WILLIG**

83 rue Aristide Briand - OFFEMONT (90300 VALDOIE)

Tél. (84) 26.05.50

## Règlementation relative aux créations d'étangs

- **AUTORISATION OBLIGATOIRE EN CAS DE PRISE D'EAU OU DE REJET DANS UN RUISSEAU, DANS LA PERSPECTIVE D'UNE CREATION D'ETANG.**
- **AUTORISATION OBLIGATOIRE POUR LA CREATION D'UN ENCLOS PISCICOLE.**

### - Police des eaux

Quand il existe une prise d'eau sur un ruisseau en amont ou rejet de l'eau en aval, une autorisation doit obligatoirement avoir été demandée à la direction départementale de l'agriculture. Une enquête hydraulique est alors diligentée et la DDA accorde - accord éventuellement assorti de réserves - ou refuse son autorisation.

Quand il s'agit de ce que l'on appelle une «eau totalement close», aucune autorisation n'est nécessaire, sous réserve du respect du droit des tiers. Ainsi toute inondation des terrains voisins pourraient donner lieu à une action en justice et une condamnation.

Il faut préciser que l'eau doit être totalement close, c'est-à-dire que cela suppose le jaillissement d'une source sur le terrain appartenant au propriétaire qui creuse l'étang, cela implique également qu'il n'existe pas de rejet dans un ruisseau. Cette hypothèse ne se rencontre que très exceptionnellement.

### - Créations d'enclos piscicoles - A. 427 du Code rural.

Il s'agit d'une dérivation ou d'un barrage sur un cours d'eau. La pose de grille en amont et en aval permet à une personne de se créer une réserve et de pêcher toute l'année sans respecter les périodes d'ouverture de la pêche.

Une autorisation de la DDA est obligatoire dans ces hypothèses. La procédure mise en œuvre est très lourde (avis du conseil général, etc...). Les autorisations sont rarement accordées.

En conclusion, toute personne désireuse de créer un étang devra adresser une demande d'autorisation au maire, qui fera suivre le dossier, accompagné de son avis, à la DDA.

Le plan d'occupation des sols exigera une autorisation préalable de la part de toute personne effectuant des creusements ou des affouillements supérieurs à une certaine profondeur. Il en sera de même pour les exhaussements.

POUR TOUS VOS PROBLÈMES



**MOUGENOT - Traiteur**

76, Avenue Jean Jaurès  
90000 BELFORT  
Tél. 21.45.15

**ECOLE D'ACCORDÉONS**

**Madame MOUGENOT**

76, Avenue Jean Jaurès  
90000 BELFORT  
Téléphone 21.45.15

## ETANGS D'OFFEMONT



Bien que situé sur le territoire d'une commune voisine (Roppe), l'**Etang du Rudolphe** est bien connu des Offemontois qui l'élisent fréquemment comme but de promenade. Les amateurs de grandes randonnées peuvent quitter le village par la route d'Eloie, puis emprunter la route du Rudolphe qui longe le Centre aéré des Francas, poursuivre jusqu'à l'Etang, et revenir à Offemont, heureux mais... fourbus, par la route du Fort de Roppe.

S.A.R.L.

### MANCINI-GIRON

PLATRERIE  
CLOISONS SECHES  
PEINTURE  
RAVALEMENT  
ISOLATION  
(Intérieure - Extérieure)

24 Av. Jean Moulin 90000 BELFORT

Tél. : 21.19.25

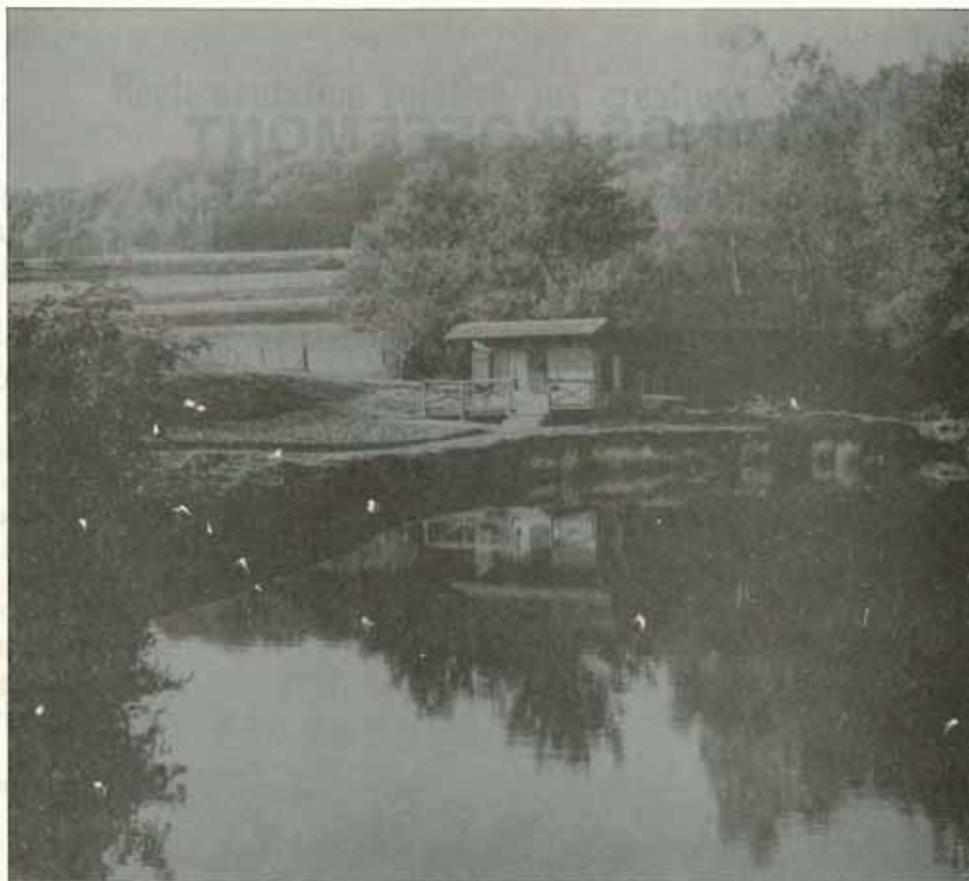
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS  
ET INDUSTRIELS

entreprise  
**TONELLI**

S.A.R.L. au capital de 216.000 F

15 rue Parmentier - 90000 BELFORT

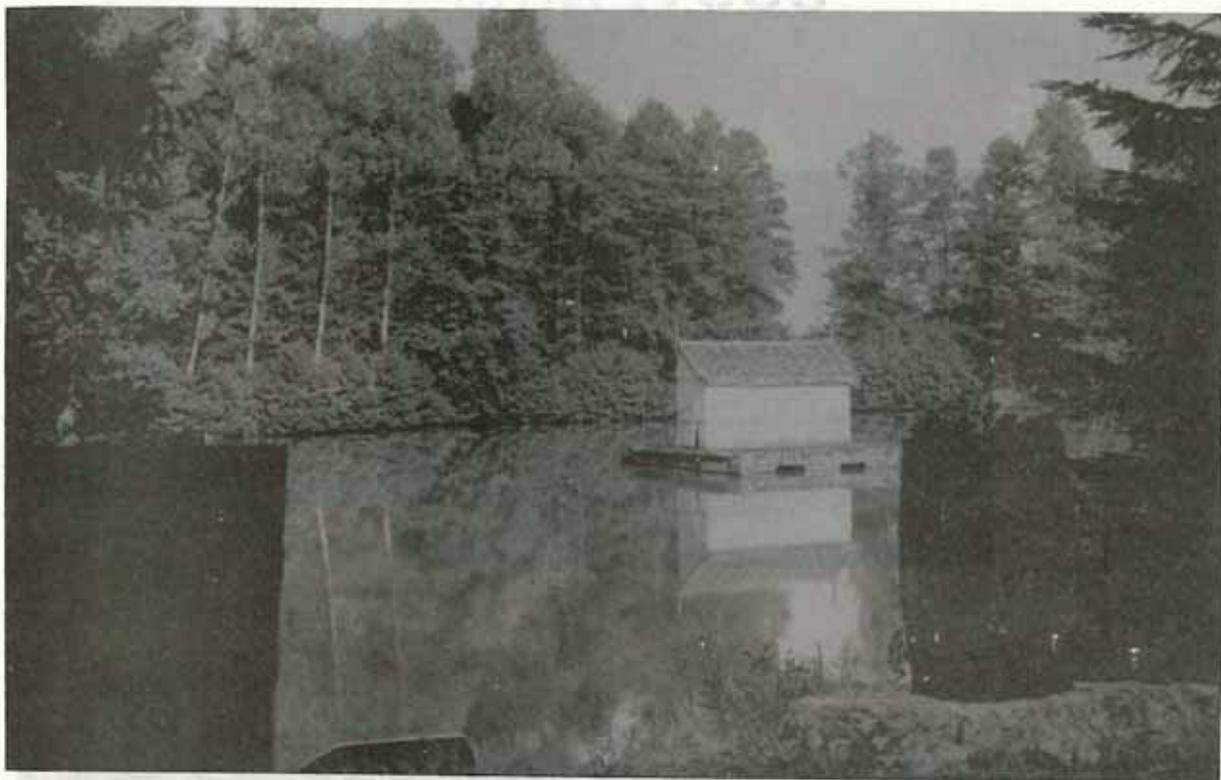
Tél. (84) 21.16.02



Un petit étang, rue des Soiras à Offemont



L'Etang du Linay



**L'Etang du Ballon**, qui a fait la couverture de l'un de nos précédents numéros est situé en bordure du parcours «de santé» aménagé par la commune, entre la route d'Eloie et la rue du Chêne. Une splendide propriété enchâssée dans la forêt.



Un étang dont Offemont partage la propriété avec Belfort : l'**Etang des Forges**.

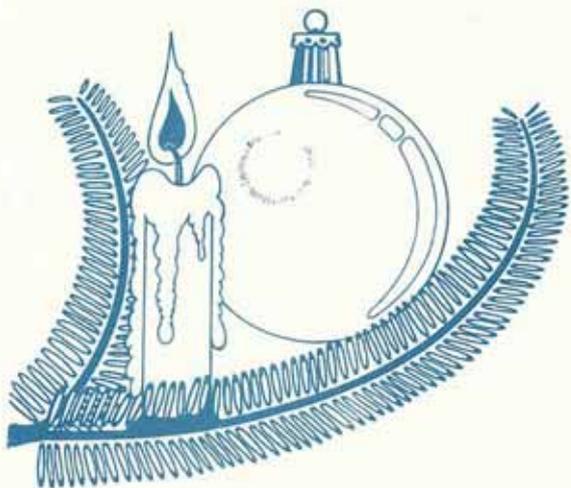
# SOUVENIRS



*Devant le préau de la cour d'Ecole,  
il y a longtemps...*



*Une classe aux alentours des années 40*



*La Municipalité et le Conseil Municipal*

*vous présentent leurs*

*Meilleurs Vœux pour 1985*





La route de la Gare en 1916



La route de la Gare en 1984...